

2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COLLECTE ET TRAITEMENTS
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



ÉDITO



Depuis de nombreuses années, la direction de la gestion des déchets de Chambéry métropole n'a eu de cesse de maîtriser les coûts de la collecte et du traitement de nos déchets. C'est une équation qui n'est pourtant pas facile à résoudre, car il faut faire face à une augmentation constante des charges tout en poursuivant la modernisation du service pour répondre aux enjeux environnementaux et à l'intérêt de tous. Dans cet esprit, les élus de l'agglomération ont décidé, avec une politique volontariste en faveur de l'économie circulaire, de poursuivre un ambitieux projet de réduction des déchets par l'intermédiaire de la démarche Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet.

Pour la première fois en France, les collectivités regroupant tout un bassin de vie de 370 000 habitants (La communauté d'agglomération d'Annecy (C2A), la communauté d'agglomération du Lac du Bourget - Grand Lac, le syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais (SITOA) et Chambéry métropole) s'engagent à réduire ensemble les déchets produits sur leur territoire et à les valoriser pour qu'ils deviennent des ressources pour d'autres.

En d'autres termes, ne plus « produire, utiliser pour jeter » mais « réduire, valoriser pour créer des emplois localement et préserver nos ressources ». La démarche a été officiellement lancée le 3 juillet 2015 avec les 4 présidents des collectivités signant l'engagement de leur territoire. Celle-ci est coordonnée par le CRITT de Savoie pour s'assurer de l'implication du secteur économique savoyard et haut-savoyard.

Ce projet d'une durée de 3 ans s'articule autour de 4 axes forts.

- 1 Initier une démarche d'économie circulaire cohérente avec les entreprises du bassin de vie en les accompagnant dans leurs projets.
- 2 Maintenir la dynamique du programme local de réduction des déchets pour continuer d'agir sur les volumes de déchets ménagers assimilés.
- 3 Valoriser les initiatives et relever le défi d'une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs sur le territoire avec une communication commune.
- 4 Associer les acteurs des territoires par le biais d'une gouvernance partagée de la démarche.

Le dernier congrès d'Amorce, qui s'est déroulé à Chambéry, a assuré la reconnaissance de cette démarche en lui consacrant un atelier spécifique.

Enfin, je voudrais revenir sur le travail entrepris par la direction de la gestion des déchets en lien avec les maires, pour supprimer des opérations de collecte dangereuses et garantir de meilleures conditions de travail à nos agents ainsi que le processus d'harmonisation des modes de collecte par la conteneurisation (bac roulant et conteneur grand volume) pour tendre vers la fin des collectes en sacs à l'horizon de 2 ans.

DANIEL ROCHAIX,

vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés

SOMMAIRE

01.

PRÉSENTATION DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

P. 4

02.

EXPLOITATION

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	P. 10
ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE	P. 19
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS À CHAMBÉRY MÉTROPOLE	P. 26

03.

COÛTS

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT	P. 27
COMPTE ADMINISTRATIF : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	P. 28
COMPTE ADMINISTRATIF : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	P. 29

04.

PRÉVENTION

PRÉVENTION DES DÉCHETS (TZGZD)	P. 30
LA POURSUITE DES ACTIONS DE PRÉVENTION	P. 32
LES ÉVÉNEMENTIELS, LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES	P. 35
LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ	P. 39

05.

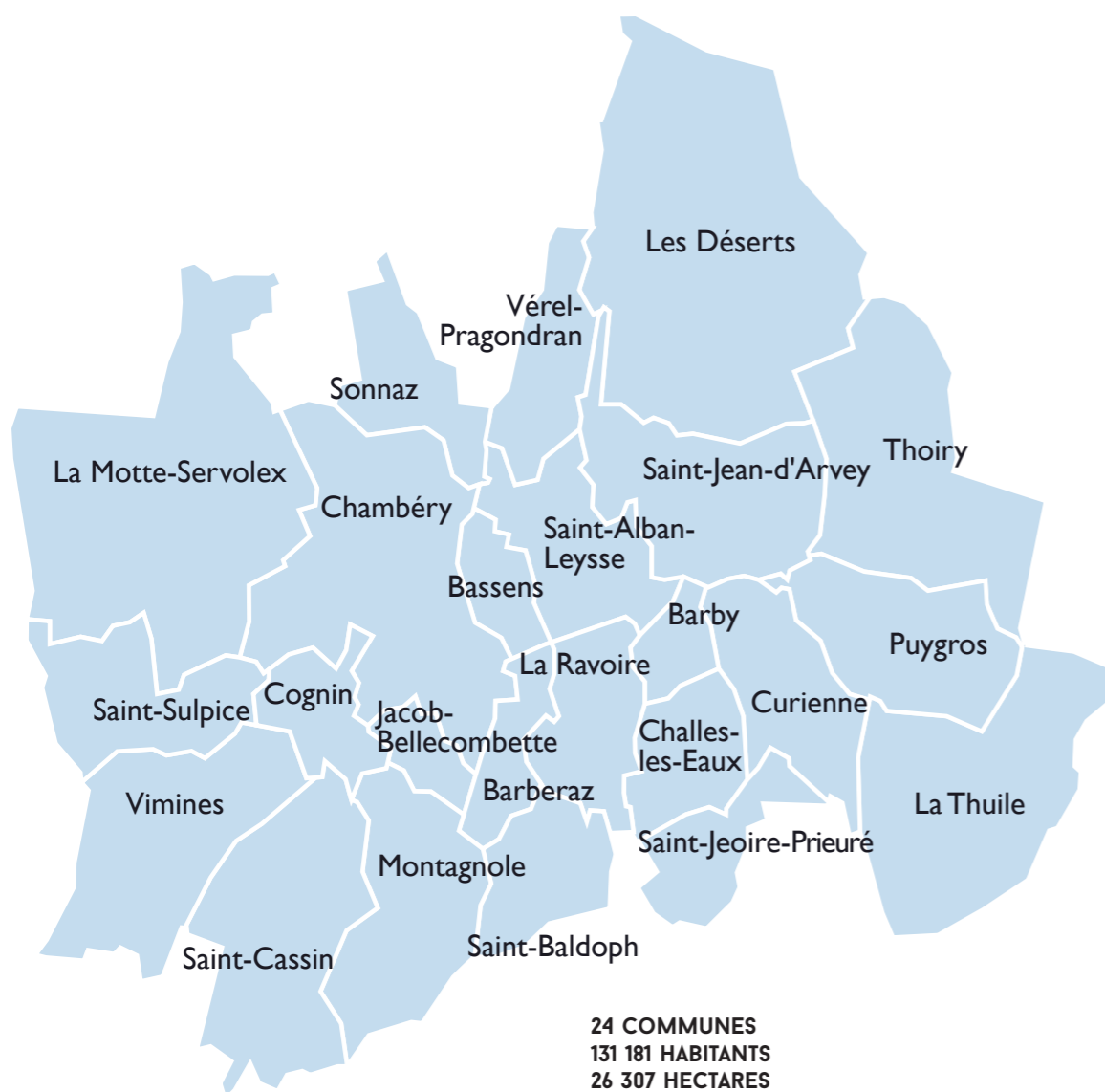
SYNTHÈSE

SYNTHÈSE	P. 40
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	P. 41
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 41
INDICATEURS FINANCIERS	P. 42

01.

PRÉSENTATION DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

CHAMBÉRY MÉTROPOLE REGROUPE AUJOURD'HUI 24 COMMUNES AVEC UNE POPULATION TOTALE DE 131 181 HABITANTS*. CET EPCI SE CARACTÉRISE PAR UNE POPULATION À DOMINANTE URBAINE ET UN TAUX D'HABITAT VERTICAL DE 47,30%.



*Population DGF 2015.

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

CHAMBÉRY MÉTROPOLE COMMUNES	CODE INSEE	2015	
		POPULATION DGF	PART POPULATION TOTALE
Barberaz	73029	4758	3,63%
Barby	73030	3402	2,59%
Bassens	73031	4032	3,07%
Challes-les-Eaux	73064	5477	4,18%
Chambéry	73065	60707	46,28%
Cognin	73087	6142	4,68%
Curienne	73097	747	0,57%
Jacob-Bellecombette	73137	4032	3,07%
La Motte-Servolex	73179	12015	9,16%
La Ravoire	73213	8627	6,58%
La Thuile	73294	363	0,28%
Les Déserts	73098	1398	1,07%
Montagnole	73160	900	0,69%
Puygros	73210	407	0,31%
Saint-Alban-Leyse	73222	5965	4,55%
Saint-Baldoph	73225	3046	2,32%
Saint-Cassin	73228	776	0,59%
Saint-Jean-d'Arvey	73243	1657	1,26%
Saint-Jeoire-Prieuré	73249	1218	0,93%
Saint-Sulpice	73281	818	0,62%
Sonnaz	73288	1740	1,33%
Thoiry	73293	541	0,41%
Vérel-Pragondran	73310	471	0,36%
Vimines	73326	1942	1,48%
Total		131 181	100,00%



Les principales activités/services de la gestion des déchets à destination des usagers :

- collecte des ordures ménagères et assimilés et de la collecte séparée (tri) réalisée en régie,
- collecte des cartons des commerçants du centre et hyper-centre ville de Chambéry (réalisée en régie),
- collecte des végétaux de certaines zones pavillonnaires de la ville de Chambéry réalisée par le biais d'un prestataire,
- gestion de quatre déchetteries par le biais de prestataires (haut et bas de quai),
- exploitation d'une plateforme de compostage par le biais d'un prestataire,
- gestion de la redevance spéciale à destination des déchets des professionnels,
- sensibilisation des usagers à la prévention pour la réduction des déchets : actions de sensibilisation, actions pédagogiques, accompagnement à la gestion des bio-déchets de proximité.

Au 1^{er} janvier 2010, Chambéry métropole transfère l'exercice de la compétence « Traitement des ordures ménagères et tri des collectes sélectives » à Savoie Déchets.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE CHAMBÉRY MÉTROPOLE ET SAVOIE DÉCHETS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010

Ce syndicat mixte a été créé pour répondre à la volonté des collectivités « clientes » de l'incinérateur de Chambéry de disposer d'équipements et de solutions pérennes de traitement, au niveau local, tout en s'assurant de la maîtrise des coûts et des impacts environnementaux.

Il regroupe en 2015 12 EPCI* très majoritairement de Savoie.

Par le biais de sa compétence Traitement, Savoie Déchets assure le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) par incinération et le tri des collectes sélectives (CS).

LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR CHAMBÉRY MÉTROPOLE

La collecte et le traitement des ordures ménagères constituent l'une des compétences historiques de l'agglomération avec le traitement des eaux usées. L'intercommunalité chambérienne prend en charge, dès sa création, la construction et le fonctionnement d'équipements structurants pour l'élimination des déchets. La collecte est réalisée par des agents communaux de la ville de Chambéry jusqu'en 2000. Avec la création de Chambéry métropole, ceux-ci deviennent des agents intercommunaux.

Mode d'organisation	Compétences exercées par l'EPCI de collecte		Ordures ménagères résiduelles			Emballages (dont journaux et magazines)		Verre	Déchets verts		Déchets apportés en déchetteries		Encombrants		Déchets dangereux		Déchets non ménagers		Piles	DASRI	
	PàP	AV	PàP	AV	AV	PàP	AV	déchetterie	déchetterie	déchetterie	PàP	déchetterie	AV	AV	AV	AV					
Collecte																					
Traitement																					

PàP : porte à porte | AV : point d'apport volontaire | opération assurée par Chambéry métropole | opération assurée par Savoie Déchets

*CC Cœur des Bauges, CC Cœur de Chartreuse, CC du Lac d'Aiguebelette, CC de Yenne, CC de Chautagne, Chambéry métropole, CC Cœur de Savoie, CC La Haute Combe de Savoie, CC Région d'Alberville, CC du Beaufortain, SIRTOM de Maurienne, CA du Lac du Bourget.

01.

PRÉSENTATION

LES MOYENS HUMAINS

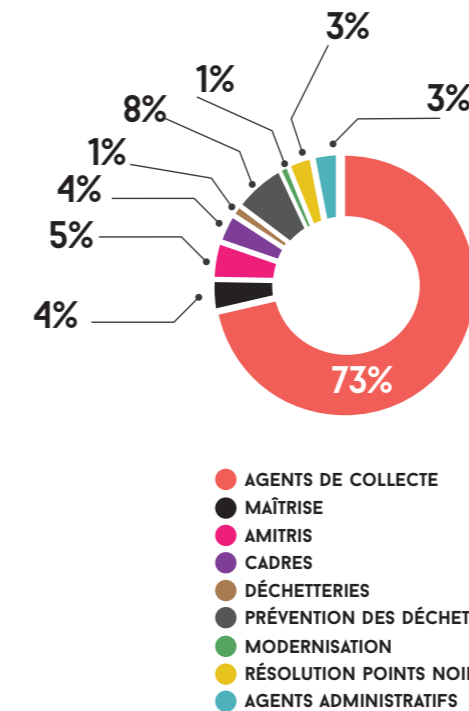


LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le pôle collecte regroupe 82 agents techniques ou administratifs.

- Les ripeurs, les chauffeurs, les collecteurs* et les grutiers s'occupent de collecter les déchets et de faire remonter les informations quotidiennes du terrain (71 agents).
- Les agents de maîtrise (4 agents) organisent le déroulement des tournées, traitent les retours de collecte, gèrent les plannings des agents comme des véhicules.
- Les Amitris (5 agents) informent les usagers des modalités de collecte, facilitent les pratiques du tri et sensibilisent les usagers à la réduction des déchets. Ils sont aussi à l'écoute des habitants via le téléphone vert des déchets pour répondre à leurs questions et résoudre les problèmes quotidiens.
- Le technicien chargé de la modernisation des collectes met en œuvre la politique de conteneurisation grand volume.
- L'agent chargé de résolution des dysfonctionnements de collecte est chargé de l'amélioration des conditions de collecte.

RÉPARTITION DES MÉTIERS



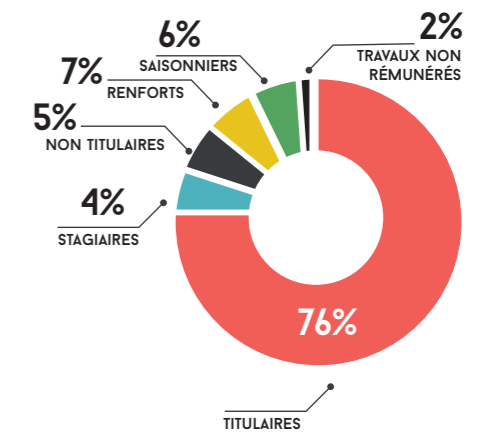
Le pôle prévention/ingénierie est composé de 8 agents qui s'occupent au quotidien de la prévention/réduction des déchets, des déchetteries, de la plateforme de compostage, des bio-déchets, des animations et actions pédagogiques.

Le pôle administratif et financier, service support, composé de quatre agents, assure le fonctionnement quotidien de la direction dans tous les aspects administratifs, suivi des instances secrétariat/courrier, finances/comptabilité, marchés publics etc.).

La directrice, en lien avec le vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et les différents responsables, conçoit et propose une stratégie globale en matière de collecte et traitement des déchets, organise, pilote et impulse les dossiers dans le respect des politiques publiques en matière de gestion des déchets décidées par les élus.

SITUATION STATUTAIRE DES AGENTS

Dans une optique de professionnalisation et de stabilisation de l'emploi, Chambéry métropole a intégré en tant que stagiaires de la fonction publique territoriale, 6 agents collecteurs contractuels.



Les agents embauchés en renforts viennent compenser les absences longues durées de certains agents titulaires (longue maladie notamment).

Les saisonniers sont recrutés pour remplacer les agents permanents durant les congés d'été et permettre la continuité du service public.

À noter en 2015, l'accueil de deux personnes pour des travaux non rémunérés d'une durée de 1 mois suite à une procédure judiciaire en lien avec un acte de vandalisme (incendie de bacs).

LES MOYENS MATÉRIELS

En 2015, la collecte des déchets est assurée au moyen de 27 camions de collecte :

- 19 bennes traditionnelles pour la collecte en bacs ou en sacs (15x19t + 2x26t + 1x12T + 1x7,5T),
- 4 camions grue avec benne tasseuse pour la collecte des conteneurs grand volume,
- 2 camions grue avec benne ampliroll pour la collecte du verre (conteneurs grand volume ou boules),
- 2 petites bennes (< 3,5 T) ne nécessitant pas un permis de chauffeur poids-lourd, pour des collectes en zone de travaux et/ou du rattrapage de collecte lorsqu'il est nécessaire.

*Les collecteurs sont polyvalents et peuvent être alternativement ripeurs ou chauffeurs, voire grutiers selon les besoins du service.

01.

PRÉSENTATION

À ce parc de véhicules poids-lourds, s'ajoutent des véhicules légers également destinés à l'exploitation et au déroulement des missions de la direction :

- 2 petits porteurs,
- 1 fourgon pour le déplacement de matériels encombrants (bacs roulants, matériel d'animation, composteurs, etc.),
- 1 fourgonnette utilitaire,
- 2 véhicules légers pour réaliser le suivi du déroulement des tournées et de la qualité du service par les agents de maîtrise,
- 5 véhicules légers affectés au déroulement des autres missions de la direction (communication, animation, pédagogie, déplacements divers...).

Les équipes et le matériel de collecte sont situés au centre technique municipal de la ville de Chambéry (garage de stationnement des véhicules et vestiaires y sont loués à la ville). La prestation d'entretien courant des véhicules est réalisée par l'atelier mécanique.

Un hangar (loué à un prestataire privé) situé dans la zone de Bissy sert également de lieu de stockage pour tous les bacs roulants neufs et usagers, le matériel pour les animations/événementiels, la communication, le tri, les composteurs, kakémonos et autres matériels.

Les services « administratifs » de la gestion des déchets (une vingtaine d'agents) déconcentrés du siège de Chambéry métropole (rue des Blachères), sont situés dans des bureaux loués avenue des Follaz dans la zone d'activités de Bissy.

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'année 2015 a permis d'observer les bénéfices d'une position forte des élus pour diminuer l'exposition des agents dans le cadre des opérations de collecte.

Le Comité d'Hygiène Sécurité s'était en effet positionné en 2014 pour mener dans les communes concernées, une communication spécifique permettant de résorber des situations de travail dangereuses pour les agents comme pour les usagers et également d'initier ou de dynamiser des projets de structuration et de modernisation du matériel de collecte mis à la disposition des habitants dans certains quartiers pavillonnaires.

La plupart des situations relevées comme dangereuses (marche arrière sur une longue distance par exemple) ont été solutionnées en proposant des modes de collecte différents aux habitants concernés.



Le travail d'harmonisation des modes de collecte initié en 2014 s'inscrit dans une continuité en 2015 pour mettre de la cohérence dans les habitudes de présentation des déchets par les usagers.

Le métier de collecte des déchets reste une activité plus exposée que d'autres types de métier intervenant sur la voirie. De ce fait, les accidents de travail sont réguliers.

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000 000.

	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT	TAUX DE FRÉQUENCE*	JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL
2014	26	96	649
2015	28	97	1 040

La gestion des déchets reste la seconde activité la plus accidentogène pour Chambéry métropole. Cette situation s'explique par le fait que les modes de collecte sont très sollicitants (porte à porte, conteneurs non conformes). La collectivité travaille en lien étroit avec les communes pour diminuer très fortement les collectes en porte à porte au bénéfice d'un ramassage conteneurisé.

LA POLITIQUE DÉCHETS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE ET SES OBJECTIFS

La politique déchets de Chambéry métropole s'articule autour de trois axes principaux :

- réduire significativement les volumes de déchets à traiter,
- offrir à l'usager des infrastructures et un service de qualité,
- moderniser les systèmes de collecte des déchets ménagers.

Ces objectifs sont déclinés selon quatre programmes d'actions dont certains pluriannuels :



02.

EXPLOITATION



ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les opérations de collecte sont majoritairement réalisées en régie (hors déchets de déchetterie). Seule la collecte des déchets verts en porte à porte dans les secteurs pavillonnaires de la ville de Chambéry est assurée par un prestataire de service. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) est organisée par l'éco-organisme DASTRI et non plus par Chambéry métropole.

- Périmètre desservi : Communauté d'agglomération de Chambéry métropole - 24 communes
- Nombre d'habitants : 131 181 habitants
- Moyens humains : 82 agents (dont 4 agents de maîtrise, responsables d'équipes).

- Moyens matériels :
 - 27 véhicules de collecte (25 châssis Poids Lourds et 2 véhicules VL)
 - Environ 10 000 bacs roulants à ordures ménagères et déchets d'emballages. Ne sont pas comptabilisés les conteneurs des entreprises et des usagers desservis en porte à porte (fournis par leur propre soin).
 - 1 123 conteneurs enterrés et semi-enterrés,
 - 552 conteneurs (colonnes aériennes et conteneurs enterrés) pour l'apport volontaire du verre.
- Prestations assurées : collecte en porte à porte des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers ainsi que collecte en apport volontaire OM, recyclables et verre :
 - 88 tournées de collecte hebdomadaires,
 - 3 233 appels au numéro vert,
 - 42 360 tonnes de déchets ménagers collectés.

COLLECTE	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	PILES	VÉGÉTAUX EN PÂP	CARTONS DES COMMERÇANTS	DASRI
	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Tonnages	31 390	6 573	3 564	12,234	630	201	2
	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Destination	Usine d'incinération et de valorisation énergétique de Chambéry	Centre de tri de Valespace	IPAQ Béziers (34)	Regroupement 74 Tri 39 Traitement sur lieux multiples selon catégorie de piles	Plateforme de compostage de Champlatt	Centre de tri Valespace	UIOM La Tronche (38)

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OM)

La majorité des collectes d'ordures ménagères est organisée en collecte de points de regroupements :

- soit en bacs roulants d'un volume allant de 340 à 750 litres,
- soit en conteneurs enterrés et/ou semi-enterrés d'une capacité de 5m³.

Quelques secteurs restent collectés en porte à porte pour les ordures ménagères. Ce type de collecte concerne encore des quartiers pavillonnaires où chaque usager doit présenter ses déchets en sacs hermétiques ou en bacs normalisés. Aussi, les zones industrielles sont collectées en porte à porte : chaque entreprise est chargée de sortir ses conteneurs le jour de la collecte.

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de collecte, la direction des déchets a pour objectif d'étendre la généralisation de la conteneurisation sur tout le territoire, d'une part pour améliorer les conditions de travail des opérateurs tout en garantissant une même qualité du service et d'autre part, pour avoir une logique de collecte homogène sur l'ensemble des 24 communes de l'agglomération.



Rippeurs réalisent la collecte des ordures ménagères.

Les tournées d'ordures ménagères en CGV (Conteneur Grand Volume) sont pour la plupart organisées dans les mêmes horaires le matin. Certaines sont aussi programmées l'après-midi à partir de 14h00 jusqu'à 20h00.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES

COMMUNE	FRÉQUENCE C EN BAC ROULANT OM	FRÉQUENCE C CGV - OM
Barberaz	C1 C2 (habitat dense)	C1
Barby	C1	C1
Bassens	C2 sauf le secteur des Monts C1	C1
Challes-les-Eaux	C2	C1
Chambéry-centre	C4 hyper-centre C6	C3
Chambéry-le-Haut	C3	C2
Chambéry-Bissy	C2	C1
Chambéry-le-Vieux	C2	C1
Chambéry-Laurier	C4 secteur "Calamine" C3	C2
Chambéry-Biollay	C2	C1
Cognin	C2 les hauts de Cognin et RN6 C1	C1
Curienne	C1	-
Jacob-Bellecombette	C2 zone pavillonnaire C1	C1
La Motte-Servolex	C2 zone pavillonnaire C1	C1
La Ravoire	C2 zone pavillonnaire C1	C1
La Thuile	C1	-
Les Déserts	C1	C1 Hiver C2
Montagnole	-	C1
Puygros	-	C1
Saint-Alban-Laysse	C2	C1
Saint-Baldoph	C2 secteur "petite montagne" C1	C1
Saint-Cassin	-	C1
Saint-Jean-d'Arvey	C1	C1
Saint-Jeoire-Prieuré	C1	C1
Saint-Sulpice	C1	-
Sonnaz	C1	C1
Thoiry	C1	C1
Vérel-Pragondran	-	C1
Vimines	C1	C1

La fréquence C est hebdomadaire.

Soit C1 = collecte une fois par semaine | C2 = collecte 2 fois par semaine

TONNAGES COLLECTÉS

	UNITÉ	2015	2014	2013	EVOL. 15/14
ordures ménagères résiduelles	T	31 390	31 571	31 060	-0,57%
emballages ménagers	T	6 573	6 334	6 334	3,77%
refus de tri	T	986	702	891	40,46%
	%	15,0%	11,1%	14,1%	35,35%
verre	T	3 564	3 566	3 629	-0,06%
cartons des commerçants	T	201	219	183	-8,22%
végétaux	T	630	665	719	-5,26%
DASRI	Kg	2000	800	1 078	150,00%

Commentaires : la production d'ordures ménagères entre 2014 et 2015 diminue très légèrement.

À fin 2015, la collecte des ordures ménagères en CGV représente 20% (6 377 tonnes) des tonnages.

100% des tonnages d'ordures ménagères sont incinérés à l'usine de valorisation énergétique de Savoie Déchets (Chambéry).

02.

EXPLOITATION

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Historiquement, la collecte des déchets d'emballages s'est organisée en porte à porte :

- En zone pavillonnaire, chaque foyer reçoit annuellement un lot de sacs jaunes à usage unique. Il dépose son sac jaune de déchets d'emballages au droit de son habitation le jour de collecte. Depuis le 1^{er} janvier 2015, il n'y a plus de campagne de distribution de sacs jaunes par pavillon. Les habitants encore concernés et utilisateurs des sacs jaunes sont invités à les récupérer en mairie. Ce système vise à limiter les usages inadaptés.

- En habitation verticale, les logements sont dotés en bacs roulants de couleur jaune à ouverture operculée. Les habitants disposent de sacs de pré-collecte réutilisables et déposent leurs déchets d'emballages en vrac dans les bacs roulants.

Depuis le développement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés (avec tous les flux de déchets représentés), la collecte conteneurisée en point de regroupement des déchets d'emballages remplace progressivement la collecte en porte à porte.

De la même manière que pour la collecte des ordures ménagères, la direction des déchets se fixe comme objectif d'homogénéiser la méthode de collecte des déchets d'emballages en généralisant la mise en place d'une collecte en point de regroupement conteneurisé (bac roulant ou CGV). Cette démarche s'accompagne aussi de la généralisation du sac de pré-collecte plutôt que le sac jaune à usage unique.

Les tournées de collecte sélective, organisées en régie, sont programmées : le matin à partir de 6h30 jusqu'à 12h30, l'après-midi à partir de 14h00 jusqu'à 20h00.

Les tournées de collectes sélectives en CGV se déroulent le matin ou l'après-midi dans les mêmes horaires que les tournées dites traditionnelles.

Commentaires :

2015 affiche une augmentation significative des tonnages collectés de déchets d'emballages, soit +3,77%. Entre les ordures ménagères qui stagnent et les emballages recyclables qui augmentent, l'année 2015 illustre une tendance vertueuse.

100% de la population est desservie en collecte sélective avec des modalités de collecte qui diffèrent selon les secteurs.

En revanche, un potentiel de développement de la collecte sélective est à étudier dans certaines zones d'activités où ce flux n'est pas encore généralisé. À ce jour, les entreprises concernées sont invitées à déposer leurs déchets d'emballages « petit et gros » en déchetterie. Initialement prévu en 2015, ce développement devrait démarrer en 2016.

LES FRÉQUENCES DE COLLECTES DES DÉCHETS D'EMBALLAGES

COMMUNE	FRÉQUENCE C EN BAC ROULANT (OU SAC) CS	FRÉQUENCE C CGV - CS
Barberaz	C1	C1
Barby	C1	C1
Bassens	C1	C1
Challes-les-Eaux	C1	C1
Chambéry-centre	C3	C2
Chambéry-le-Haut	C1	C1
Chambéry-Bissy	C1	C1
Chambéry-le-Vieux	C1	C1
Chambéry-Laurier	C3 secteur "Calamine" C1	C1
Chambéry-Biollay	C1	C1
Cognin	C1	C1
Curienne	C1	C1
Jacob-Bellecombette	C1	C1
La Motte-Servolex	C3	C2
La Ravoire	C1	C1
La Thuile	C1	C1
Les Déserts	C1	C1
Montagnole	-	C1
Puygros	-	C1
Saint-Alban-Leyse	C1	C1
Saint-Baldoph	C1	C1
Saint-Cassin	-	C1
Saint-Jean-d'Arvey	C1	C1
Saint-Jeoire-Prieuré	C1	C1
Saint-Sulpice	C1	-
Sonnaz	C1	C1
Thoiry	C1	C1
Vérel-Pragondran	-	C1
Vimines	C1	C1

La fréquence C est hebdomadaire.

Soit C1 = collecte une fois par semaine. C2 = collecte 2 fois par semaine

TONNAGES COLLECTÉS

	UNITÉ	2015	2014	EVOL. 2015/2014
Emballages ménagers	T	6 573	6 334	3,77%
Refus de tri	T	986	702	40,46%
	%	15,0%	11,1%	35,35%

Les changements des modalités de collecte opérés en 2015, passage d'une collecte en porte en point de regroupement conteneurisé (CGV ou bac roulant), n'impacte pas le geste de tri de l'utilisateur. Pour rappel, chaque évolution de collecte est accompagnée d'une campagne de communication rappelant les consignes de tri. Cette méthode participe à l'atteinte de ces résultats.

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique). Le taux de refus de tri est basé à partir d'une analyse aléatoire effectuée une fois par semaine sur les bennes reçues au centre de tri. Cette donnée importante permet de mesurer la qualité du tri effectué par les usagers de la collectivité.

L'objectif est bien de le rendre le plus faible possible puisque ce déchet reste très coûteux pour la collectivité (coût de tri en plus du coût d'incinération) et parfois dangereux pour les agents du centre de tri lors des opérations de tri manuel.

Cette année, le taux de refus atteint 15%. La qualité de tri reste satisfaisante même s'il est constaté une dégradation de ce taux entre 2014 et 2015. Elle peut s'expliquer par :

- l'augmentation des tonnages collectés n'ont pas été de très bonne qualité ;
- d'une année sur l'autre, la gestion du centre de tri peut créer des effets de stocks de matière, dont les refus de tri. Une partie non négligeable a pu être produite en fin 2014 mais comptabilisée en 2015. Cet état peut contribuer à avoir des variations des refus chaque année.

Il n'en demeure pas moins que la stratégie de communication à l'utilisateur reste indispensable pour préserver les bons résultats en matière de refus de tri.

En 2015, les tournées de collectes sélectives en CGV représentent 28% (1 835 tonnes) des tonnages.

100% des tonnages des déchets d'emballages sont triés au centre de tri de Valespace situé dans la zone industrielle de Bissy à Chambéry.

Au fur et à mesure du déploiement des conteneurs, le service de collecte des déchets doit ajuster et rééquilibrer les tournées traditionnelles, avec l'objectif d'assurer une même qualité de services pour les habitants.

En juin, deux tournées dites traditionnelles ont été supprimées : une partie est désormais équipée en conteneur grand volume et donc collectée en camion grue, les zones restantes en collecte traditionnelle ont été réaffectées à d'autres tournées existantes.

FAITS MARQUANTS EN 2015

Le pôle collecte continue la modernisation de ses exploitations en développant une application « métier » permettant sa gestion, son suivi, sa géolocalisation au quotidien. Au dernier trimestre 2015, 5 véhicules de collecte ont été équipés d'un système GPS avec un outil embarqué installé dans la cabine de conduite permettant :

- la géolocalisation du véhicule en temps réel,
- le géoguidage à partir d'un circuit de tournée de référence préalablement conçu dans l'outil,
- un support de communication par message et téléphonie entre les opérateurs de terrain et leurs responsables,
- un outil statistique visant l'optimisation des opérations.

LES CONTENEURS GRAND VOLUME ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS

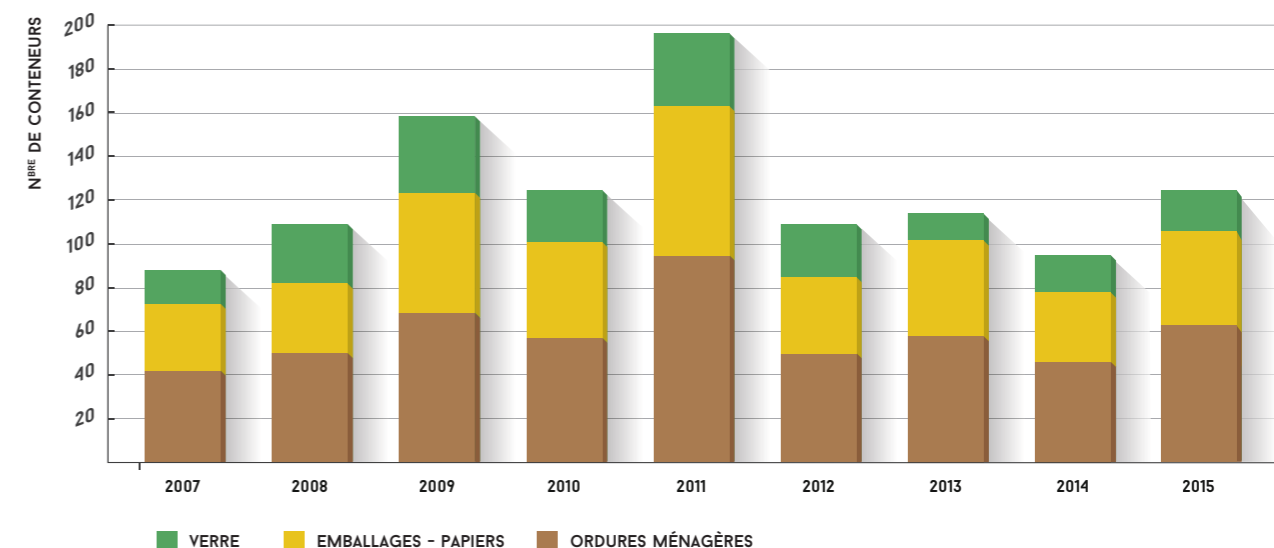
La conteneurisation en conteneur grand volume (CGV) de la collecte des déchets est le volet principal de sa modernisation. Chambéry métropole poursuit cette politique depuis 2008 avec un budget constant d'investissement permettant l'installation d'une centaine de conteneurs par an. Pour la période 2011-2014, la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), votée le 7 avril 2011, a entériné une enveloppe globale de 2 000 000 € TTC (soit 4 fois 500 000 €) spécifique à cette opération.

Ce mode de collecte permet de :

- sécuriser la gestion des déchets dans les centres urbains (diminution des incendies, suppression des locaux poubelles dans les habitations collectives),
- améliorer l'intégration paysagère des mobiliers de collecte,
- diminuer les nuisances visuelles, sonores et olfactives,
- maîtriser les coûts d'exploitation des opérations de collecte,
- augmenter la capacité de stockage des déchets,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- maintenir une qualité de service aux usagers.

LE PROGRAMME D'INSTALLATION À L'HORIZON 2015

Avec 124 nouvelles installations en 2015, le parc de Chambéry métropole est actuellement constitué de 1123 conteneurs enterrés et semi-enterrés.



02.

EXPLOITATION



ZOOM

SUR LE PLATEAU DE LA LEYSSE

Avec 22 conteneurs semi enterrés installés en 2015 sur la commune de Curienne, nous achevons la conteneurisation de ce secteur qui permettra une rationalisation de la collecte tout en maintenant un service public de qualité.

MONTÉE DE VIMINES

Nous voyons cette année aboutir un projet que nous étudions depuis quelques années en étroite collaboration avec la commune, afin de conteneuriser la montée de Vimines depuis le Maupas (Cognin) jusqu'à la limite du Chef Lieu. Ce projet nous amène petit à petit vers une conteneurisation globale de la commune au cours des prochaines années.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE

Cette collecte est réalisée au moyen d'un camion 26 tonnes équipé d'une grue hydraulique et d'un bras hydraulique accrochant une benne ouverte de 15 ou 30 m³. Chambéry métropole poursuit la densification et/ou la modernisation de ses points de collecte, notamment lors de l'installation de conteneurs grand volume. Un partenariat avec la ligue contre le cancer permet le reversement de 3 € à l'association pour chaque tonne collectée. Cette collecte est assurée en régie. Une tournée est programmée chaque jour à partir de 6h30 jusqu'à 12h30. Toutes les communes de Chambéry métropole disposent de point d'apport volontaire pour le verre selon deux types de configuration :

- présence de colonnes aériennes sur des emplacements distincts des contenants destinés aux ordures ménagères et déchets d'emballages,
- présence de conteneur enterré / semi-enterré pour le verre sur des points de regroupements CGV tous flux (OM, CS, verre).



La fréquence de collecte des points « verre » varie d'une collecte par semaine à une collecte toutes les 6 semaines en fonction des secteurs.

En 2015, 18 conteneurs Grand Volume supplémentaires ont été installés. Le parc de conteneurs à verre représente cette année un total de 552 conteneurs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Quotidiennement, le verre collecté est déchargé sur la plate-forme de stockage et transit du verre située à proximité de la déchetterie de Bissy (Chambéry). Cette plate-forme, mise en service le 1^{er} février 2013, est propriété de Chambéry métropole et son exploitation est assurée par la société Valespace dans le cadre d'un marché public. Le prestataire assure la gestion du stock du verre collecté en programmant les expéditions vers le recycler et en assurant le chargement des semi-remorques.



Tonnages collectés

	UNITÉ	2015	2014	EVOL. 2015/2014
Verre	T	3 564	3 566	-0,06%

Commentaires :

Les tonnages renseignés correspondent au tonnage expédié chez le repeneur.

En 2015, il est constaté une stabilité des tonnages expédiés par rapport à 2014. Sur les sept dernières années, les tonnages annuels sont dans les mêmes ordres de grandeur.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES PILES

Les piles usagées sont acceptées dans le réseau des quatre déchetteries de Chambéry métropole. Les usagers peuvent les déposer gratuitement. Parallèlement, Chambéry métropole a développé depuis 2005, la mise en place, sur son territoire, de bornes de dépôts de piles usagées en apport volontaire dans bon nombre d'établissements publics et grandes surfaces : mairie, hôpitaux, établissements scolaires et les moyennes/grandes surfaces commerciales.

Un réseau d'environ 266 bornes est présent sur le territoire. Suffisamment densifié, il n'y a pas eu de bornes supplémentaires installées en 2015.

La collecte s'organise en régie sur appel téléphonique. Le gestionnaire contacte le numéro vert de la direction des déchets qui programme l'intervention dans le planning d'exploitation. Les piles collectées sont alors vidées au niveau de la déchetterie de Bissy. Elles suivent alors la filière de traitement/valorisation retenue au niveau de la déchetterie. Au total, 12,23 tonnes de piles ont été collectées en 2015 par l'intermédiaire des bornes d'apport volontaire et le réseau des déchetteries.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES CARTONS COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE CHAMBÉRY

En 2007, Chambéry métropole a repris en régie la collecte spécifique des cartons des commerçants du centre ville "historique" de Chambéry.

Cette collecte se déroule en porte à porte ; chaque commerçant concerné doit déposer ses cartons pliés et vides de tout déchet indésirable chaque jour à partir de 16 heures.

La collecte s'effectue 6 jours sur 7 (hors dimanche) entre 17 heures et 20 heures à l'aide d'un camion "étroit" de 7,5 tonnes équipé d'une benne compactrice.

Tonnages collectés

	2015	2014	EVOL. 2015/2014
Cartons des commerçants	201	219	-8,22%

Commentaires :

Il est constaté une stabilité des tonnages des cartons des commerçants. 100% des cartons collectés sont vidés au niveau du centre de tri de Valespace puis mis en balles avant expédition chez le repeneur.

ORGANISATION DES COLLECTES CONFIEES À DES PRESTATAIRES PRIVÉS

La collecte des végétaux

- Périmètre desservi : Zones pavillonnaires de Chambéry (Bissy – Joppet – Mérande – Les Monts – Chantemerle – Montjay – Centre ville – Hauts de Chambéry – Chambéry le Vieux – Petit Biollay – Bellevue – Charmettes).
- Nombre d'habitants : environ 12 000
- Moyens humains : 8 agents
- Moyens matériels : 3 bennes tasseuses
- Prestations assurées : collecte en porte-à-porte des végétaux des particuliers provenant de l'entretien des jardins individuels.



Cette prestation est réalisée par un groupement solidaire, Sibuet – Trialp, et s'est déroulée de fin mars 2015 à fin novembre 2015. En 2015, 630 tonnes de végétaux ont été collectées, ce qui représente une baisse de 5% par rapport à 2014.

La collecte des déchets des activités de soins (DASRI)

Depuis décembre 2012, l'éco-organisme DASTRI a été agréé par les pouvoirs publics afin de mettre en place et financer la reprise des produits piquants, coupants et tranchants (PCT) produits par les patients en auto-traitement (PAT).

Cet éco-organisme a plusieurs missions :

- la mise à disposition gratuite de boîtes à aiguilles pour le stockage des déchets piquants, coupants et tranchants des PAT,
- la collecte et le traitement de ces boîtes de déchets,
- l'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière.

Ainsi, cette structure vient prendre le relais des solutions locales en organisant un réseau de collecte des déchets des PAT à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la mise en place de ce service répondant à un enjeu sanitaire d'intérêt public, les officines pharmaceutiques sont amenées à jouer un rôle prépondérant.



D'une part, elles sont tenues réglementairement de distribuer gratuitement des boîtes à aiguilles (BAA) aux patients en auto-traitement. D'autre part, elles peuvent, dans certaines conditions, accepter l'apport volontaire des BAA pleines par les patients. Enfin, elles représentent l'un des principaux relais d'information vers les patients.

Fonctionnement général de la filière

Sur le territoire de Chambéry métropole, les collectes sont programmées et trimestrielles sur l'ensemble des pharmacies points de collecte.

Distribution des boîtes à aiguilles (BAA), à l'échelle de Chambéry métropole

ANNÉE	2013 (mai-décembre)*	2014	2015 (janvier-octobre)
Nombre de commandes	10	47	38
Nombre de pharmacies ayant commandé	10	36	24
Nombre de BAA distribuées	900	4 230	3 030

*Pour mémoire, le service de commande de BAA n'a démarré qu'en mai 2013.

02.

EXPLOITATION

Collecte des DASRI-PAT

- 31 pharmacies points de collecte (PDC) sur les 44, soit 70,4% (supérieur aux 56% nationaux).
- 2 012,91 kg de DASRI-PAT collectés sur ces 31 PDC en 2015.
- À titre comparatif : 628 tonnes collectées en France dont 49,3 tonnes en Rhône-Alpes et dont 4,42 tonnes en Savoie, sur la même période.
- Taux de collecte des DASRI-PAT en Savoie : 87% (vs. 66% au niveau national).

LE DEVENIR DES COLLECTES SÉLECTIVES

DES COLLECTES TRIÉES ET PRÉPARÉES

Les collectes sélectives (bacs ou sacs jaunes, conteneurs grand volume jaunes, colonnes d'apports volontaires jaunes) sont envoyées vers le centre de tri de Valespace.

LES LIEUX DE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX TRIÉS EN 2015

PROVENANCE	MATÉRIAUX	NÉGOCIANT	REPRENEUR	TONNAGE	RECETTES MATIÈRE 2015
issus de la collecte sélective	Cartonnette (1.04)	EPR	EMIN LEYDIE Espagne	1 652,32	156 359,85
	Gros de magasin (1.02)	EPR	EMIN LEYDIE Espagne	847,25	65 667,11
	PEHD	EPR	VIELPA Espagne	89,06	24 729,63
	PET Clair	EPR	DANTIS Italie	190,76	41 416,73
	PET Foncé	EPR	DANTIS Italie	50,64	7 655,07
	Acier	Val'Aura	ARCELOR France	214,61	25 022,05
	Aluminium		CORNEC (60)	6,584	3 306,42
issus pour 75% de la CS et 25% des déchetteries	Tétrabrique-ELA (5.03)		NOVATISSUE (88)	46,57	0
	Journaux magazines	Valespace	NORSKE SKOG GOLBEY (88)	2 760,62	253 040,79
issus des déchetteries	Carton (1.05)	Val'Aura	Espagne +01+76+37	954,22	76 221,28
	Verre		O-I Manufacturing France (34)	3 548,62	82 221,53
				10 361,25	735 640,46

LES PRODUITS FABRIQUÉS À PARTIR DE MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES

De plus en plus d'industriels du recyclage adaptent leurs procédés de fabrication pour intégrer des matériaux issus des collectes sélectives dans leur process. Cela permet de développer de nouvelles filières de recyclage comme par exemple les enveloppes kraft, refusées auparavant, sont désormais recyclables.

Les opérations de tri se déroulent ainsi :

- isolement des éléments indésirables (aussi appelés refus de tri),
- séparation de chaque matériau (le papier, le carton, l'acier, l'aluminium, les flaconnages plastiques en 3 catégories [PET clair et foncé, PEHD], les briques alimentaires, les sacs jaunes ayant servi à la collecte),
- conditionnement de ces matériaux en balles pour optimiser le transport vers les sites de recyclage.

Le verre, après regroupement sur l'aire proche de la déchetterie de Bissy, est directement envoyé auprès d'un site de recyclage spécialisé à Béziers.

Chambéry métropole revend ensuite ces déchets, qui sont devenus des matières premières secondaires, à des usines de recyclage.

LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries permettent aux habitants de Chambéry métropole de déposer leurs déchets ménagers volumineux, non collectés en porte-à-porte ni dans les conteneurs grand volume. Un réseau de quatre déchetteries est mis à la disposition des usagers pour accueillir gratuitement leurs déchets.

Elles sont ouvertes selon les horaires suivants :

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi 8h30-12h et 14h-18h	du lundi au samedi 8h30-12h et 14h-18h
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi 8h30-12h et 14h-17h30 dimanches et jours fériés : 8h30-12h00	du lundi au samedi dimanches et jours fériés 8h30-12h00

Elles sont fermées le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.



Les professionnels, dont les déchets s'assimilent à des déchets des ménages en quantité comme en qualité, sont soumis à un droit de dépôt fixé à 12,00 € TTC / m³ en 2015 (hors déchets verts, déchets toxiques et fibrociment).

Le mode de gestion

Les quatre déchetteries sont exploitées dans le cadre d'un marché de prestation de service par la société Trialp depuis le 1^{er} décembre 2012. Ce marché est établi pour une durée de 5 ans. Il prévoit notamment que le prestataire prenne en charge la facturation des dépôts des déchets des professionnels moyennant un intéressement sur les recettes.

L'objectif de Chambéry métropole étant de ne pas faire financer par les particuliers, des déchets émanant d'activités rémunérées.

FOCUS EMMAÛS

Même si leur objet social est différent (accueil de personnes en difficultés pour l'une, insertion par le travail pour l'autre), les deux associations Emmaüs ont une activité centrée sur le réemploi d'objets usagés. À ce titre, elles offrent une alternative intéressante à la remise en déchetterie de toutes sortes d'objets, assurant à ceux-ci une deuxième vie, et diminuant d'autant les tonnages de déchets à collecter et traiter. Elles jouent donc un véritable rôle de service public dans la filière des déchets, en travaillant en amont de celle-ci par prélèvement d'une partie des flux destinés à elle.

Une partie de ce qui est remis par les particuliers à Emmaüs n'est pourtant pas réutilisable, et doit donc rejoindre la filière déchet. C'est pour cette partie-là que Emmaüs et Chambéry métropole ont établi une convention.

FOCUS LES CHANTIERS VALORISTES

Fondés fin 2005 à l'initiative de la Communauté d'Emmaüs et de l'entreprise TRIALP, Les Chantiers Valoristes ont pour objectif, la création d'emplois d'insertion autour d'activités liées à la valorisation de déchets encombrants.

Chambéry métropole soutient cette démarche depuis sa naissance, notamment en mettant à disposition ou en prenant en charge financièrement les locaux nécessaires à l'activité.

L'implication de la collectivité est motivée par deux raisons :

- les activités des Valoristes contribuent à la réduction des déchets et par conséquent des coûts de transport et de traitement,

- les postes créés en chantiers d'insertion permettent à des personnes très éloignées de l'emploi d'engager un parcours de réinsertion professionnelle.

Ainsi, le marché liant Chambéry métropole et Les Chantiers Valoristes depuis le 1^{er} juin 2013 a pour objet la réalisation d'une prestation de prélèvement et de valorisation (par réemploi, réutilisation, démantèlement pour valorisation matière) d'objets et de matériaux apportés dans les quatre déchetteries de l'agglomération de Chambéry.

Il s'agit d'intégrer dans les missions des agents valoristes le prélèvement d'objets et matériaux dont la qualité et l'état leur permettent de pouvoir bénéficier d'une seconde vie. C'est ce que l'on qualifie de réemploi.

Il s'agit tout autant d'outils de bricolage, quincailleries, équipements de loisirs, d'équipements de la maison, objets de décoration, équipements de puériculture, mobiliers, matériaux de chantiers (bois, placoplâtre, peinture...), etc.

Les matériaux sont collectés quotidiennement sur chacun des sites et redirigés vers l'atelier de Bissy, où chacun est identifié, comptabilisé et pesé à son arrivée, pour ensuite être revendus à Drumettaz Clarafond dans le magasin solidaire des Chantiers Valoristes.

À cette activité, viennent s'ajouter des opérations de collecte plus spécifique (comme le polystyrène) ou encore de démantèlement, comme les châssis vitrés ou encore le déjantage des roues. Cette activité complémentaire permet d'optimiser la valorisation et le recyclage sur des produits qui ne pourraient être valorisés sans l'intervention des Chantiers Valoristes.

02.

EXPLOITATION

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

	2015 (TONNES)	2014 (TONNES)	ÉVOLUTION 15/14	KG/HAB/AN 2015	FILIÈRE	%
végétaux	7 920	8 056	-1,68%	60,4	Valorisation matière	80,6%
bois	4 388	4 368	0,44%	33,4		
gravats	5 662	5 605	1,02%	43,2		
métaux ferreux et non ferreux	213	260	-18,02%	1,6		
papiers	534	562	-5,06%	4,1		
cartons	913	881	3,61%	7,0		
pneus	203	173	17,76%	1,5		
plâtre	707	630	12,34%	5,4		
DEEE	745	681	9,48%	5,7		
meublier	1 090	781	39,52%	8,3		
piles	12	11	8,65%	0,1		
réemploi	50	49	3,17%	0,4		
polystyrène	19	17	7,23%	0,1		
huiles minérales	44	41	6,37%	0,3		
encombrant	4 990	4 875	2,35%	38,0	Valorisation énergétique	18,6%
DDS	190	200	-5,03%	1,4		
fibrociment	165	133	24,05%	1,3	Enfouissement	0,6%
Total	27 844	27 323	1,91%	212,22		

Les quantités apportées dans les quatre déchetteries de l'agglomération et le site d'Emmaüs, 27 844 tonnes, sont en hausse de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation des apports des déchets d'ameublement. Cette filière mise en place en 2014, a permis de détourner plus de 1 000 tonnes des bennes incinérables, bois et métaux.

En 2015, ce sont près de 40% des tonnages totaux des déchetteries qui ont transité par Bissy. Dotée de 25 quais, elle est dimensionnée pour accueillir des tonnages importants ainsi que les nouvelles filières de recyclage qui se mettent en place dans les prochaines années. Les trois autres déchetteries se partagent le restant des tonnages.

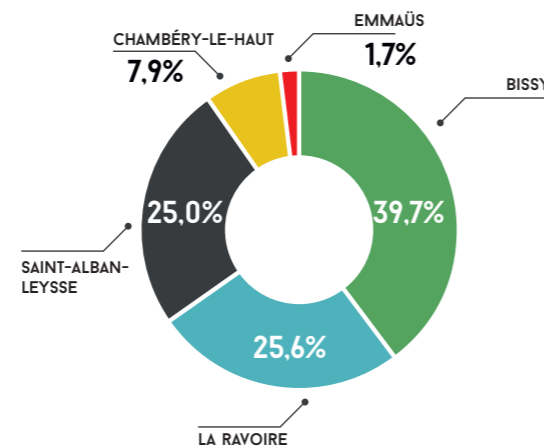
Les autres flux majeurs (végétaux, gravats, incinérables et bois) sont restés stables par rapport à 2014 (+ 0,2%).

En 2015, tous les encombrants ont été incinérés, soit à l'incinérateur de Savoie Déchets (à 5%), soit comme combustible de substitution en cimenterie (à 95%). Ainsi, les déchets provenant des déchetteries sont valorisés en valorisation matière ou énergétique à 99,4%. Les 0,6% restant, issus des fibrociments, pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation, sont enfouis.

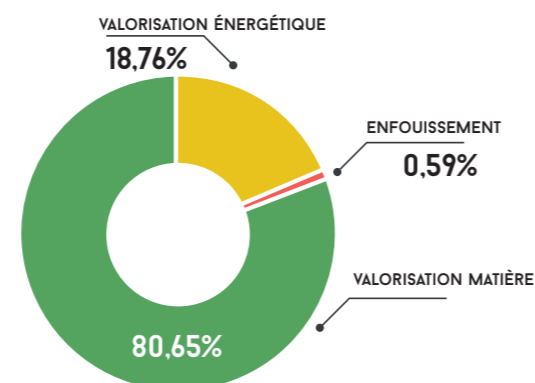
EVÈNEMENT MARQUANT

Le 1^{er} avril 2015, marque la fin des apports des déchets dangereux et des déchets d'équipement électrique et électronique (D.E.E.E.) sur la déchetterie de Chambéry le Haut. En effet, de par la vétusté de celle-ci, elle n'est plus en conformité réglementaire à recevoir ces flux qui représentent un risque pour l'environnement. Les usagers ont été réorientés vers la déchetterie de Bissy.

RÉPARTITION PAR DÉCHETTERIE EN 2015



RÉPARTITION FILIÈRE DE TRAITEMENT



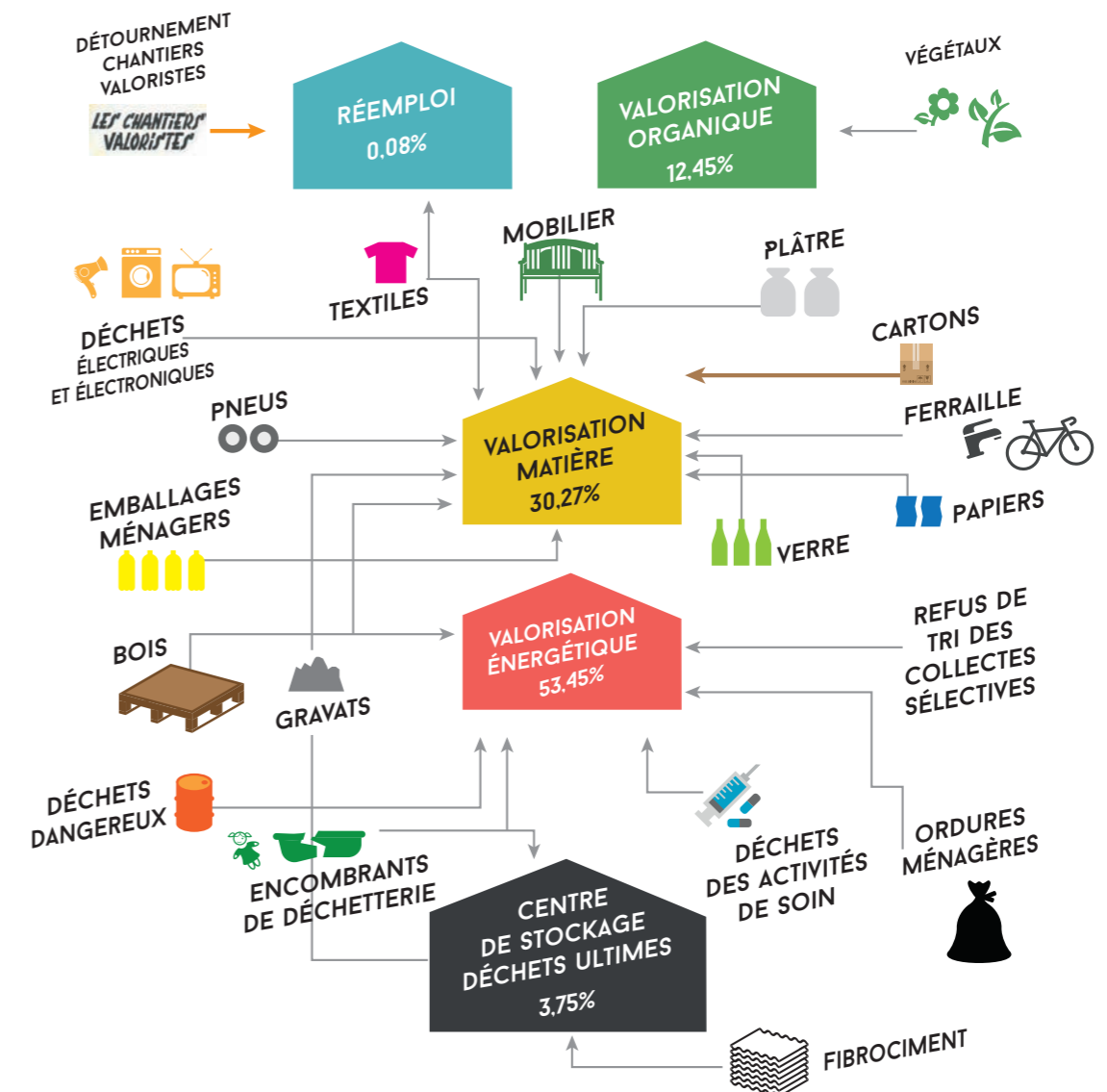
02.

EXPLOITATION

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES SELON LES FLUX DE DÉCHETS ET LEUR PRODUCTEUR.

SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS



Le synoptique des déchets présentés ci-dessus donne une vue globale sur les quantités collectées et leur mode de traitement et de valorisation.

02.

EXPLOITATION



L'USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (UVETD) DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE / SAVOIE DÉCHETS

MODE DE GESTION

L'usine de traitement est exploitée en régie par Savoie Déchets, syndicat mixte regroupant 12 collectivités de Savoie.

L'usine a été rénovée entre 2005 et 2008.

L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011. L'usine peut traiter 40 000t/an de boues de stations d'épuration urbaines et 115 000 t/an de déchets non recyclables dont :

- les ordures ménagères (OM),
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- les déchets industriels banals (DIB), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères : papiers, cartons, films plastiques, bois,
- les encombrants incinérables provenant des déchetteries.

L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

Chacune comprend :

- un four à gradin d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux dernières normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).



LES SIX ÉTAPES DE L'INCINÉRATION

1 Livraison/chargement des fours

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours.

Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) suivent un parcours spécifique.

2 Combustion

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée.

3 Mâchefers

Les mâchefers issus du four sont criblés et déferrailés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent ensuite être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont eux revendus pour être recyclés.

4 Traitement des boues

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours au-dessus des fours.

5 Récupération d'énergie

En sortie des tours au-dessus des fours, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie, et revenue à EDF pour l'autre.

6 Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches qui répond aux normes en vigueur :

- Injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- Injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- Injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

FAITS MARQUANTS 2014

AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE SAVOIE DÉCHETS AU 1^{ER} JANVIER 2014

- La Communauté de Communes Cœur des Bauges adhère à Savoie Déchets,
- Modification du nombre d'adhérents suite à fusion de certaines collectivités (Communautés de Communes Cœur de Chartreuse, Cœur de Savoie),
- Renouvellement du comité syndical suite aux élections municipales de 2014,
- Elaboration d'une charte d'adhésion du SMITOM de Tarentaise,
- Reprise du centre de tri de Gilly sur Isère,
- Hausse de +2.49% des tonnages de déchets incinérables,
- Très faible augmentation des tonnages de collecte sélective,
- Poursuite de la coopération du CSA3D,
- Renouvellement de la certification Iso 14001,
- Maintien de l'appellation "UVE",
- Renouvellement du marché DASRI,
- Lancement d'un dialogue compétitif sur le PIGVM,
- Deux réunions de CCSPL.

BILAN DE L'INSTALLATION

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages incinérés comparés entre 2014 et 2013. Une progression des déchets incinérables réceptionnés est constatée à hauteur de +2.49% par rapport à 2013 (de 108 337 à 111 030 tonnes).

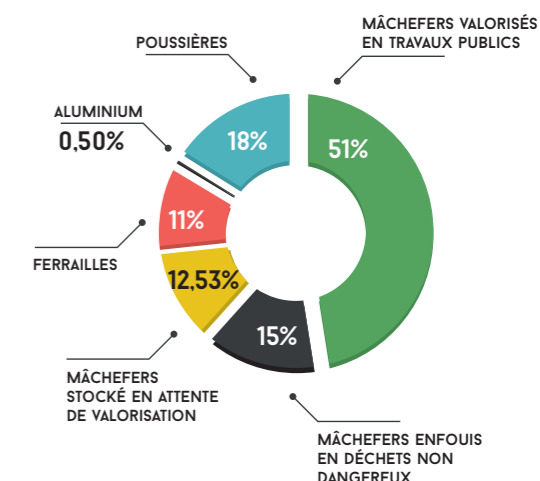
NATURE DE DÉCHETS	2013 (EN TONNES)	2014 (EN TONNES)	ÉVOLUTION N/N-1
Ordures ménagères	100 012	103 921	3,91%
Déchets industriels banals	3 059	2 635	-13,86%
Incinérables de déchetteries	2 063	1 035	-49,83%
DASRI	2 546	2 645	3,89%
Autres déchets	657	794	20,85%
Total	108 337	111 030	2,49%

Les sous-produits de l'incinération des déchets ont été en grande partie valorisés.

27 332 tonnes ont ainsi été produites en 2014 :

- 19 625 tonnes de mâchefers dont : 18 298 tonnes de valorisables, soit : 11 060 tonnes de mâchefers valorisées en travaux publics (Conseil général 560 tonnes, SILA 10 500 tonnes) + 6 130 tonnes envoyées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) faute de chantiers + 1 108 tonnes stockées sur le site de l'UVETD,
- 1 327 tonnes de non valorisables envoyées en ISDND,
- 2 809 tonnes de ferrailles recyclées en fonderie,
- 130 tonnes d'aluminium recyclées en fonderie,
- 4 768 tonnes de poussières (REFIOM) valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

LES SOUS-PRODUITS



L'énergie produite

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

En 2014, l'UVETD a produit :

- 27 781 MWh d'électricité dont :
 - 18 005 MWh vendus à EDF,
 - 9 776 MWh autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspond aux besoins annuels en électricité de près de 4 000 foyers.

- 80 353 MWh de vapeur dont :
 - 69 189 MWh vendus au chauffage urbain,
 - 11 164 MWh autoconsommés pour son fonctionnement propre.

L'ensemble correspond aux besoins annuels de près de 8 000 foyers.

LE SUIVI DES REJETS

L'ensemble des lignes d'incinération répond aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année.

L'audit de renouvellement, qui s'est déroulé avec succès les 30 septembre et 1^{er} octobre 2014, a permis de

02.

EXPLOITATION



maintenir la certification.

Le Programme de Management Environnemental 2014 a conduit à la mise en oeuvre d'actions qui ont permis l'atteinte des objectifs concernant :

- la réduction de la consommation en eau de 6% : réutilisation de l'eau dans les réseaux, programme anti-fuites, installation de compteurs sur tous les équipements pour un meilleur suivi et une meilleure régulation des consommations,
- la diffusion des objectifs trimestriels relatifs à l'ISO 14001 sur le site internet de Savoie Déchets,
- la réalisation d'un bilan carbone de l'UVETD : les émissions du site ont été estimées à 35 716 tonnes équivalent CO₂.

LES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	NO _x	CO	HF	COT	POUS-SIÈRES	NH ₃	N ₂ O	DIOXINES	DÉBIT	FONCTIONNEMENT DES FOURS
Unité*	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	ng/Nm ³	KNm ³ /h	Jours hh : mm
Ligne de four n°1	8,64	3,8	135,01	1,49	0,05	0,26	0,15	2,15	16,07	0,0025	28,38	329j 00:33
Ligne de four n°2	8,65	4,46	145,91	2,54	0,04	0,54	0,24	0,56	14,00	0,0025	30,13	312j 10:04
Ligne de four n°3	8,54	8,36	134,76	1,32	0,07	0,21	0,24	0,92	9,28	0,0122	29,69	296j 10:22
Moyenne 2014	8,61	5,54	138,56	1,78	0,05	0,34	0,21	1,32	13,12	0,0057	29,40	-
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	-	0,1	-	-

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS DE VALESPLACE

Le centre de tri est un lieu où sont déposés les déchets provenant de collectes sélectives et où ont lieu les opérations de tri et de conditionnement des matériaux (en balles compactées) avant leur recyclage.

Les déchets recyclables de Chambéry métropole jetés dans les bacs et sacs de couleur jaune sont apportés au centre de tri Valespace qui se trouve à Chambéry. Valespace trie et conditionne les trois-quarts des déchets recyclables des ménages de Savoie ainsi que des déchets issus des activités professionnelles et des déchetteries.

MODE DE GESTION

La société Valespace trie, pour le compte de Savoie Déchets à qui la compétence « tri des collectes sélectives » a été transférée, les emballages recyclables issus des collectes sélectives de Chambéry métropole. La société Valespace est titulaire d'un contrat de délégation de service public qui arrivera à échéance en 2017.

LES REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines.

LES REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres indiqués dans le tableau suivant. En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes.

LES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le prochain contrôle est prévu 1^{er} semestre 2017

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Valespace est un centre de tri semi-automatisé qui préserve un nombre important de postes de travail manuel. Il contribue à l'emploi de personnes qui poursuivent souvent, après quelques temps à Valespace, d'autres projets professionnels. Valespace est une « entreprise d'insertion par l'économique ».

Le centre de tri est en fonctionnement du lundi au vendredi avec un roulement de 2 équipes par jour (5h-12h et 12h-19h). Sur 70 employés, 52 personnes (réparties en 2 équipes) travaillent uniquement sur les déchets recyclables des ménages (de la pesée des camions de collecte au chargement des balles de déchets triés).

Après la pesée du camion, les déchets recyclables sont déposés dans une aire de stockage.

C'est au total plus d'une centaine de camions poubelles et de camions de professionnels (cartons et archives papier...) qui viennent décharger leur marchandise chaque jour, soit 150 tonnes de déchets recyclables. Pour l'ensemble des communes de Chambéry métropole, c'est 30 tonnes de déchets recyclables qui sont apportées quotidiennement.

Étape 1

Selon le type de déchets, un engin, à l'aide de sa pince, dépose les déchets sur deux tapis roulants différents et dans une première machine :

- Un tapis mène les papiers, apportés par les professionnels ou déposés en déchetterie vers les trieurs. Les papiers sont séparés des autres déchets recyclables (cartonnettes, bouteilles en plastique... déposées par erreur par les habitants) et des erreurs de tri (sacs et films en plastique essentiellement). Le papier est ensuite stocké dans un hangar avant de partir vers une usine de recyclage.
- Un second tapis traverse l'ensemble du centre de tri jusqu'à la presse. Sur ce tapis sont déposés les cartons des professionnels et des bennes de déchetterie. Ils prennent alors le chemin le plus court et partent directement vers la presse où ils seront compactés en balles. Une fois triée, chaque catégorie de déchets sera déposée sur ce tapis ; bien sûr chacune à leur tour afin de ne pas mélanger les matières !
- Les déchets recyclables des poubelles jaunes sont pris en charge par l'ouvreur automatique de sacs. Cette première étape est essentielle car il n'y a pas de tri automatisé possible sur un sac fermé et les trieurs n'ont pas le temps par la suite de déchirer les sacs jaunes et de trier leur contenu.

Étape 2

Le Trommel permet de réaliser un premier tri par taille de déchets.

Tous les déchets arrivent par un tapis roulant provenant de l'ouvreur de sacs et tombent dans le trommel. Les déchets sont séparés en 3 catégories :

- Les petits déchets (petits emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, petits cartons, cartonnettes et petits papiers). Ils repartent sur un autre tapis roulant pour être encore séparés selon les formats.
- Les moyens déchets (papiers, journaux, magazines). Ils partent sur un tapis roulant qui rejoint les trieurs.
- Les gros déchets (sacs jaunes et gros cartons). Ils partent sur un tapis pour rejoindre un trieur.

Étape 3

Le crible balistique pour séparer les corps creux et plats

Cette machine fait fonctionner des palles métalliques mobiles et vibrantes qui vont permettre une nouvelle séparation des déchets :

- les corps creux sont les déchets qui contiennent de l'air : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes en acier et aluminium, aérosols... Ils rebondissent et descendent. Pour ces déchets, le processus se poursuit.
- les corps plats : journaux et magazines, papiers et petits emballages en carton, eux montent.

Les corps plats se retrouvent en bout de chaîne sur un tapis roulant où des trieurs terminent de séparer les différents types de papier, le carton et les sacs jaunes. Ils terminent leur course dans les hangars de stockage par matière. Lorsqu'un hangar est plein, son contenu est poussé sur le tapis roulant en direction de la presse.

Étape 4

L'over band

Les corps creux passent sous l'Over band. Sorte de gros aimant qui tourne sur lui-même, l'Over band attrape l'acier et laisse passer l'aluminium ainsi que les autres déchets. Les autres déchets continuent leur voyage en direction du trieur optique. Les déchets en acier, attrapés puis éjectés par l'aimant, tombent directement dans une petite presse et ressortent sous forme de paquets d'une dizaine de kilos.

Étape 5

Le trieur optique

Le trieur optique est un petit tunnel, muni d'un faisceau optique qui différencie les bouteilles en plastique selon leur opacité (transparent ou opaque), des briques alimentaires et du reste des déchets qui passent sur le tapis.

La machine dirige les déchets repérés grâce à des souffles d'air :

- souffle vertical (du haut vers le bas) : les bouteilles et flacons en plastique opaque et les briques alimentaires. Un trieur sépare ensuite les 2 types de déchets.
- pas de souffle : les déchets non identifiés et les déchets en aluminium. Un trieur sépare tout ce qui passe sur son tapis.
- souffle vertical (du bas vers le haut) : les bouteilles et flacons en plastique transparent. Un trieur sépare alors les bouteilles et flacons en plastique transparent incolore des bouteilles et flacons en plastique transparent coloré.

Étape 6

la mise en balle

Une seule presse permet de fabriquer des balles de bouteilles en plastique opaque, des balles de carton.... Ces balles sont ensuite stockées puis acheminées par camion vers leur usine de recyclage respective.

BILAN DE L'ACTIVITÉ

Valespace trie les emballages ménagers pour 26 collectivités de l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. En 2014, le tonnage trié, pour ce qui concerne Chambéry métropole est de 6 896 T.

Située à Champlatt, à proximité de Chambéry-le-vieux, cette plateforme accueille les végétaux des professionnels, des communes et des déchetteries. Le tarif de dépôt est fixé à 44.26 € TTC/tonne.

Elle n'est pas accessible aux particuliers car ceux-ci peuvent déposer gratuitement en déchetterie.

Le compost produit sur la plateforme répond à la norme NF U 44-051, garantissant sa bonne qualité. Il est ensuite revendu par le titulaire du marché qui se rémunère sur le produit, soit dans les jardineries et grandes surfaces, soit directement sur le site aux entreprises ainsi qu'aux particuliers.

Une vente à emporter en sac (destinée principalement aux particuliers) est également prévue.

02.

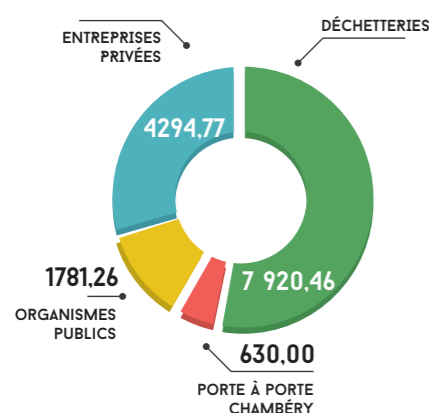
EXPLOITATION

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

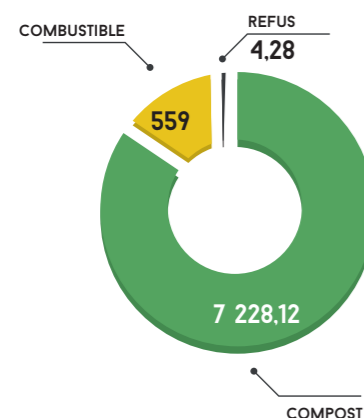
LE MODE DE GESTION

La plateforme de compostage est exploitée dans le cadre d'un marché de prestation de service, par la société Terralys depuis le 18 juin 2012, pour une durée de 5 ans. S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), des travaux de modernisation ont été réalisés par Chambéry métropole sur le site depuis 2 ans, pour mettre l'exploitation en conformité avec les prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

TONNAGE ENTRÉE



TONNAGE SORTIE



BILAN DE L'ACTIVITÉ

En 2015, 14 626 tonnes de végétaux ont été réceptionnées sur la plateforme de compostage de Champlatt, soit une baisse de 7,4% par rapport à 2014.

Sur ce tonnage, 54,2% des apports proviennent des déchetteries de Chambéry métropole. Le reste des réceptions est réparti entre les entreprises privées (29,4%), les organismes publics (12,2%) et le porte à porte de la ville de Chambéry (4,3%).



Sur l'année écoulée, 7 228 tonnes de compost ont été produites selon la norme NF U 44-051. Ce compost est utilisé en tant qu'amendement organique par les entreprises d'espaces verts, les services techniques des communes, les agriculteurs, les stations de ski pour le ré-engazonnement des pistes de ski. La vente de compost aux particuliers est également réalisée directement sur la plateforme de compostage ; 286 tonnes ont été ainsi vendues contre 155,5 tonnes en 2014, soit une augmentation de 83,9%.

559 tonnes de combustibles biomasse, issus notamment des souches collectées en déchetterie, ont été fabriquées sur le site.

L'ÉQUIPEMENT

Depuis 2011, différentes phases de travaux de modernisation ont eu lieu sur la plateforme de Champlatt.

Ces aménagements réalisés permettent aujourd'hui de disposer d'une surface totale dédiée au compostage de végétaux de 15 800 m².

La mise en place opérationnelle du pont bascule depuis septembre 2013 en entrée de la plateforme de compostage permet à Chambéry métropole et son exploitant d'améliorer la traçabilité des différentes opérations d'exploitation : mise en place et optimisation des données collectées au niveau du pont bascule, simplification de la transmission des données nécessaires à la facturation.

2015 est donc la deuxième année d'exploitation de la plateforme de compostage avec le pont bascule. Tous les poids sont comptabilisés au plus juste permettant une facturation précise aux clients de la plateforme.

LE PROCESS

Installé en novembre 2013, le système de ventilation forcée en 2015 pour la deuxième année complète a fonctionné.

Celui-ci a permis de traiter la totalité des tonnages réceptionnés sans être confronté au manque de place sur la plateforme. Il permet de réduire la durée, entre 2 et 3 mois, de cette première phase de fermentation par l'insufflation d'air.

La ventilation forcée permet également de :

- mieux maîtriser l'impact olfactif du site, notamment durant les périodes de retournement,
- d'assurer une traçabilité optimale,
- de continuer à produire un compost selon la norme NF U 44-051 malgré une phase de process de process réduit.

LES DIFFÉRENTES PHASES DE TRAITEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CHAMBÉRY



CONTRÔLES

- Réception** : sur l'aire de stockage, des végétaux de l'agglomération chambérienne, (déchettes, communes et professionnels). Lot : ex : S/10/03.
 
Visuel : refus ou rechargement des lots trop sales. Tri manuel des verres, plastiques, fer etc.
- Broyage** : réalisé tous les 15 jours à 1 mois en fonction des périodes d'apports.
 
Visuel : tri manuel des verres, plastiques, fers etc., en surface de plateforme.
- Fermentation 1** : le broyat est positionné en andains tabulaires, il est ventilé pendant 6 semaines.
 
Sondes : Les températures sont contrôlées en continu.
- Fermentation 2** : le produit fermenté est positionné en andains tabulaires, retournés 4 à 6 fois pendant 3 à 4 mois. Lot : ex : F/10/03.
 
Sondes : Les températures sont contrôlées régulièrement.
- Tamissage** : en plusieurs granulométries en fonction de la demande : 12, 20, 50 mm.
 
Visuel : tri manuel des verres, plastiques, fers, etc., sur le produit fini et sur les refus avant leur passage en phase 1.
- Maturation** : le compost est stocké en tas sans intervention pendant 3 à 4 mois.
 
Visuel : tri manuel des verres, plastiques, fers, etc., en surface des tas.
- Stockage** : du compost prêt à la vente sous abris ou à l'extérieur. Lot : ex : CC-10-03.
 
Analyses : par un laboratoire indépendant agréé COFRAC.

02.

EXPLOITATION



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS À CHAMBÉRY MÉTROPOLE

ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS (EN KG/AN/HAB)

Type de déchets	(131 181 hab DGF2015)		(131 205 hab DGF2014)		Savoie 2013	Rhône Alpes (2013, pop DGF)
	2015	2014	2015	2014		
	tonnes	Kg/hab/an	Kg/hab/an	Evol. 2015/2014	Kg/hab/an	Kg/hab/an
Ordures ménagères résiduelles	31 390	239	241	-1%	237	227
Refus de tri	987	8	5	41%		
Emballages Journaux-magazines et sacs jaunes	6 573	50	50	0%	32,4	69
Verre	3 564	27	27	0%	36,6	
Textiles usagés	200	2	0,17	/	/	/
Déchetteries (hors végétaux)	19 924	152	147	4%	231	210
Végétaux des déchetteries	7 920	60	61	-2%		
Végétaux en porte à porte	630	5	5	-5%	/	/
TOTAL	71 188	543	536	1%	537	506

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) – ECO-ORGANISMES

L'article 46 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, mentionne le principe de la mise en place de REP (responsabilité élargie aux producteurs). La mise en pratique de ce principe se traduit le plus souvent par l'appui d'un éco-organisme agréé qui va contribuer et prendre en charge la collecte sélective et le traitement de ces produits mis sur le marché.

Chambéry métropole a conventionné au fil du temps avec six éco-organismes :

- Eco-Emballages
- Eco-Folio
- OCAD3E
- Eco-DDS
- Eco-Mobilier
- Eco TLC

03.

COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

La compétence déchets poursuit son optimisation financière (perfectionnement des dépenses, renégociation de marchés de prestations de services) et présente un budget affiné permettant de mener la politique publique de gestion des déchets de la collectivité, aussi bien en collecte qu'en prévention des déchets, tout en conservant une qualité de services aux usagers.

Ci-après une présentation synthétique des divers agrégats financiers de la compétence déchets (sur la base de l'exécution budgétaire 2015).

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIEES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRATS

PRINCIPAUX PRESTATAIRES	DÉTAILS	TOTAL EN € HT
COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE À UN SYNDICAT		<i>MONTANTS MANDATÉS SUR L'EXERCICE 2015</i>
Savoie Déchets	Incinération des OMr Tri des collectes sélectives Refus de tri	3 506 886 1 022 906 0
COLLECTE		
ANCO	Prestation lavage bacs Prestation lavage CGV	45 239 81 131
SDE	Prestation lavage bacs	15 400
SNN Eco	Fourniture colonnes à verre plastiques	9 360
Socoplast	Fourniture sacs jaunes	39 468
TerraVerde	Sacs de précollecte	15 193
Contenur	Fourniture de bacs roulants	94 782
Temaco	Fourniture CGV semi-enterrés (dont renouvellement)	221 964
Astech	Fourniture CGV enterrés	38 733
Valespace	Prestation rechargement verre	23 922
Euromaster	Prestations pneumatiques	23 741
Valespace	Tri des cartons des commerçants	5 799
Orange Invest	Location hangar stockage	30 008
UGAP	Acquisition véhicule	154 415
Peugeot	Acquisition autre véhicule	26 151
Sibuet/Trialp	Collecte végétaux en porte-à-porte	89 674
Ville de Chambéry	Location des locaux du CTM Fonctionnement Aire lavage CTM Prestation carburant CTM Prestation atelier mécanique CTM	69 682 18 300 217 419 309 151
PLATEFORME DE COMPOSTAGE (EXPLOITATIONS / TRAITEMENT / AUTRES)		
Terralys	Exploitation de la plateforme de Champlat	414 586
DÉCHETTERIES (EXPLOITATION / TRAITEMENT / AUTRES)		
Trialp	Exploitation des déchetteries	498 948
Sita/ Nantet	Transport et traitement des déchets des déchetteries	1 572 634
ASP	Prestation gardiennage déchetteries	74 773
Trialp	Regroupement D3E	40 822
Valespace	Valespace Prestation tri cartons issus déchetteries DMS/DTQD	24 799 89 936
Les Chantiers Valoristes	Démantèlement/réemploi	105 000
RESSOURCES COMMUNICATION / PRÉVENTION		
Crescend'O/Oxalis	Stratégie Communication	21 285
ProCulture	Acquisition broyeur	54 933
RESSOURCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DONT CPO)		
Compost'action	Mise en place site compostage collectif	18 000
FRAPNA	Interventions pédagogiques sur thématique déchets	12 725
Unis-cité	Service civique + Projet Médiaterre	9 397
La Mandragore	Projet couches lavables	4 673
Les Triandines	Projet conserverie solidaire	5 000

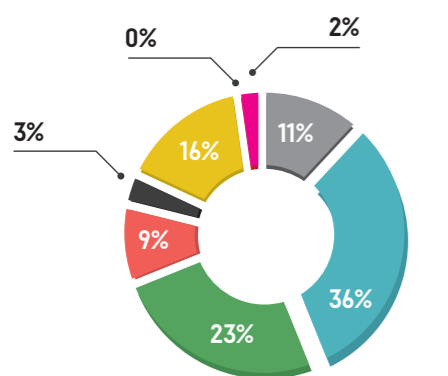
03.

COÛTS

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2015, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **15 771 532,77 €**.

Ces dernières se répartissent principalement entre le coût des opérations de collecte (9%), les déchetteries (17%) et le coût des traitements ordures ménagères et tri des collectes sélectives (37%), les charges de personnel (24%) et autres frais.



- COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE À UN SYNDICAT
- CHARGES DE PERSONNEL
- COLLECTE
- PLATEFORME COMPOSTAGE
- DÉCHETTERIES
- CETS
- RESSOURCES
- AUTRES (FRAIS FINANCIERS, AMORTISSEMENT ETC.)

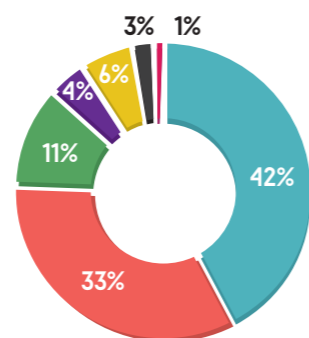
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement (hors gros travaux) s'est élevé à **1 468 206,44 €** en 2015.

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par les opérations récurrentes répondant aux besoins annuels d'équipement et de travaux, essentiellement pour :

- acquisition de véhicules de collecte,
- mobilier urbain déchets (Conteneurs Grand Volume+ renouvellement CGV +bacs) et participations aux communes pour les réalisations des aménagements.

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DÉCHETS (ENVELOPPE RÉCURRENTE)



- ACQUISITION DE VÉHICULES DE COLLECTE
- CONTENEURS ENTERRÉS/SEMI-ENTERRÉS
- ACQUISITION BACS ROULANTS
- ACQUISITION MATÉRIEL DE DÉCHETTERIE
- RENOUVELLEMENT CGV
- TRAVAUX D'ENTRETIEN ET MISE AUX NORMES DÉCHETTERIES
- TRAVAUX PLATEFORME COMPOSTAGE

QU'EST CE QUE LA TEOM ?

Le financement de la politique déchets menée par Chambéry métropole est principalement assuré par la TEOM. Cette taxe, assise sur le foncier bâti et à ce titre, n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets (y compris les déchetteries) ainsi qu'au développement de prestations telles que la conteneurisation grand volume ou la diffusion du compostage collectif en pied d'immeuble dans le cadre du programme de prévention/réduction des déchets.

APPLICATION D'UN TAUX UNIQUE EN 2014

Depuis 2014, les 6 zones comportant 6 taux de TEOM différents, basés sur le nombre de ramassages hebdomadaires, ont été harmonisées progressivement dans une démarche de convergence.

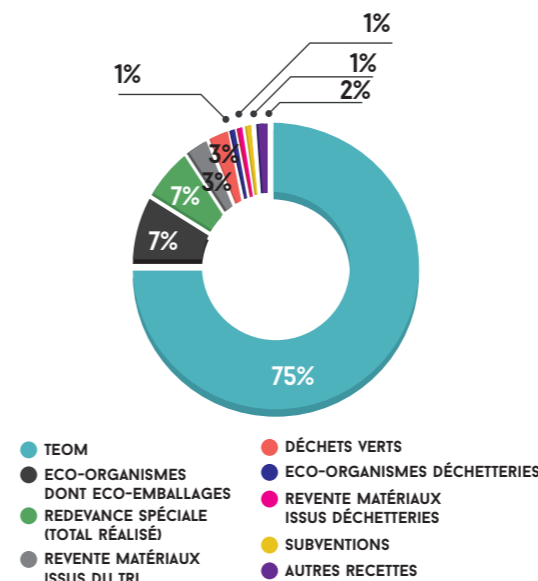
Désormais le taux de TEOM, maintenu à 8.90% pour 2015, est unique dans toutes les communes de l'agglomération.

Les services aux usagers comportent bien évidemment la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, mais aussi du verre, de l'accès en déchetteries ou encore du traitement de tous ces déchets collectés.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente trois quart des recettes de fonctionnement. Les soutiens des Eco-organismes, dont Eco-Emballages, constituent également une part importante dans le financement du service à hauteur de 7%. Les recettes liées à la redevance spéciale (7% en léger retrait de gros producteurs se tournent vers des prestataires privés) et les nouveaux contrats ne « compensent » pas totalement ce manque à gagner. La revente matière (3%) dont les recettes sont directement liées aux tonnages collectés et aux cours de reprise des matières (qui peut fortement fluctuer d'une période à une autre).

Les subventions se maintiennent encore en 2015 à un bon niveau.



ZOOM

SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est un mode de facturation aux professionnels producteurs de déchets des prestations de collecte et de traitement par la collectivité.

En effet, la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets impose au service public financé par la TEOM, d'instituer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés des entreprises. Cette redevance a été mise en place en 2006 à Chambéry métropole.

CONTRATS DE REDEVANCE SPÉCIALE AU 31.12.2015

	2014		2015	
	Contrats	Recettes prévisionnelles	Contrats	Recettes prévisionnelles
Producteurs Privés	89	446 321,66 €	103	457 469,37 €
Etablissements Educatifs	34	182 290,82 €	34	168 658,44 €
Administrations	38	327 519,58 €	37	302 039,07 €
Collectivités	25	316 551,23 €	25	317 766,78 €
Total	186	1 272 683,29 €	199	1 245 933,66 €

Le bilan de l'année 2015 montre que 199 contrats, en hausse de près de 7% par rapport à 2014 sont effectifs, avec une recette correspondante de 1 245 933,66 € (-2,10%).

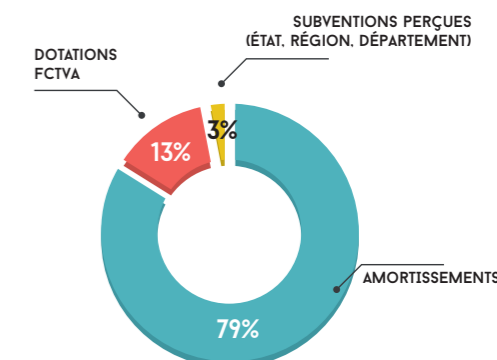
En 2015, 24 nouveaux contrats avec des producteurs privés ont été conclus.

Cette baisse de recettes (calculée sur la base des contrats) s'explique, malgré une hausse du nombre de contrats, par l'évolution de la TEOM, par l'arrêt de certains contrats (10 en 2015) et une diminution des volumes de déchets collectés découlant de la politique de réduction des déchets (6 baisses consécutives en 2015).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement pour l'année 2015 s'élève à 1 312 076,25 €.

Ainsi, hors emprunts et autres écritures d'ordre, elles se composent principalement des dotations aux amortissements, du FCTVA et des subventions d'équipement du Conseil général, de l'ADEME.



CONCLUSION

Avec des tonnages stables, des prix qui évoluent peu, l'année 2015 est conforme aux prévisions budgétaires.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 96%, en regain depuis 2014, témoigne d'un réajustement des budgets aux besoins annuels à iso-périmètre.

Les dépenses d'investissement récurrentes, quant à elles, demeurent au même niveau et l'autorisation de programme 2013/2015 a permis de financer les besoins courants en investissement.

Encore en 2015, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une vigilance accrue tout en poursuivant l'accompagnement de la politique publique de gestion des déchets (collecte et prévention/réduction des déchets) et tout en anticipant les projets à moyen terme.

04.

PRÉVENTION



UN NOUVEL ÉLAN POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Après un engagement de cinq années auprès de l'ADEME dans un programme local de prévention des déchets, Chambéry métropole s'est associé à trois autres collectivités (la Communauté d'agglomération d'Annecy, Grand Lac - la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget et le SITO - Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais) pour répondre, fin 2014, à l'appel à projet du ministère de l'environnement « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** » (TZDZG).

L'objectif de l'appel à projet : accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire avec les acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage,
- donner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.

Lauréats parmi 58 autres territoires, l'engagement est pris pour trois ans.

UN ÉLAN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL NOUVEAU EN PAYS DE SAVOIE

Le modèle économique et d'organisation de la société s'est construit depuis de nombreuses décennies sur un mode linéaire où l'on produit, on utilise et en fin de vie, on jette.

Le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage des Pays de Savoie s'inscrit dans une toute autre dynamique pour venir soutenir les acteurs, initier et poursuivre les projets qui se construisent en recherchant à préserver les ressources naturelles (éco-conception), proposer des solutions pour l'allongement de la durée de vie de produits, la réutilisation, la réparation, ainsi que valoriser les déchets pour qu'ils deviennent des ressources sur le territoire pour contribuer à relocaliser des emplois.

C'est un projet ambitieux pour un nouvel élan pour un bassin de vie avec quatre structures engagées autour de quatre axes forts.

QUATRE STRUCTURES ENGAGÉES AUTOUR D'UN BASSIN DE VIE DIVERSIFIÉ

Le bassin de vie des 4 collectivités, à cheval sur les deux Savoie, regroupe 370 000 habitants sur 92 communes aussi bien urbaines que rurales, offrant une riche diversité économique (tourisme, tertiaire, agricole et industrielle) et environnementale (lacs, montagne et campagne).

L'objectif de ces quatre structures est de faire bénéficier et de bénéficier de l'expérience de chacune pour diffuser les bonnes pratiques, valoriser les acteurs, solutions et projets existants, co-construire des projets communs à deux, trois ou quatre structures et accueillir des projets pilotes pouvant bénéficier à toutes. Une vraie mutation et mutualisation au profit de tous.

Il s'agit d'une démarche exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage des déchets au plus proche du territoire.

QUATRE AXES FORTS POUR CRÉER DES SYNERGIES ENSEMBLE

I. Initier une démarche d'économie circulaire cohérente :

Aujourd'hui, autant chaque territoire possède une bonne connaissance des déchets ménagers, autant les déchets des acteurs économiques du territoire regroupés sont peu connus. Or, il est possible d'agir aussi bien sur l'approvisionnement, l'éco-conception des produits et services (notamment avec nos écoles, universités et centres de recherche), que sur les dynamiques entre les entreprises, les usages des produits (économie de fonctionnalité), leur durée de vie (éviter l'obsolescence programmée), pour proposer sur le marché d'aujourd'hui une offre différenciée, locale, à valeur ajoutée et pour le bénéfice de tous.

Ce projet permettra aussi de valoriser les acteurs économiques, aussi bien les métiers d'artisans réparateurs, que l'important tissu d'acteurs dans le secteur du recyclage sur le territoire (allant des déchetteries, en passant par les recycleries, tout en soutenant l'émergence de matériaux, de créateurs à partir de matériaux de récup, etc.), que les solutions portées par les entreprises hors secteur « déchets » pour ne plus gaspiller et valoriser leurs matières, initier une réflexion sur la consommation des ressources intégrant les processus des entreprises.



L'économie circulaire est l'occasion de faciliter l'intégration dans la démarche ZGZD des autres acteurs du territoire. La volonté est bien d'intégrer la politique de gestion des déchets comme un pilier de l'économie circulaire. En ce sens, la prévention et la gestion des DMA n'est qu'un pan du projet.

2. Réduire les déchets ménagers assimilés (DMA)

Il s'agira de perpétuer l'image d'un territoire vitrine, propice aux expérimentations (laboratoires d'innovation) permettant de contribuer aux objectifs du projet de Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020.

Le Territoire poursuivra l'élan lancé par les Programmes Locaux de Prévention (PLP) de chaque structure pour réunir leurs expériences, expertises et forces, et passer à une prochaine étape. En effet, l'engagement dans les PLP ont permis de créer et de consolider un réseau large de partenaires actifs et motivés.

La mise en oeuvre se veut une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités (réduire, réutiliser, réparer, recycler, composter, valoriser énergétiquement).

QUELQUES OBJECTIFS CHIFFRÉS

En termes de prévention :

- diviser par deux les quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025, en les réduisant de 30% dès 2020.
- -10 % de DMA par rapport à 2010 et -4% de Déchets d'Activités Économiques (DAE) par rapport à 2010.

En termes de valorisation matière :

- orienter vers les filières de valorisation 55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 60% en masse en 2025.
- valoriser 70% des déchets du BTP.

Réduire au maximum l'élimination :

- 2 fois moins de déchets non dangereux non inertes mis en décharge (-30% en 2020) .
- 2 fois moins de déchets non dangereux non inertes incinérés sans valorisation énergétique (-25 % en 2020).

3. Une action utile et visible

Les quatre structures sont déjà des acteurs incontournables de la prévention et de la gestion des déchets. Ensemble, l'objectif est d'avoir une action plus audible, cohérente et compréhensible pour le citoyen et les acteurs du territoire. Surtout, la volonté est de faire avec eux.

La volonté : **faire naître et fédérer un collectif pionnier dont chacun (élu, agent, habitant, partenaire ou prestataire) constitue un maillon essentiel.** Il s'appuiera sur une communication en ligne (sites et réseaux sociaux), et une animation

sur le terrain qui s'appuie sur les outils d'intelligence collective, permettant à chaque acteur d'avoir sa place et contribuer à la construction de ce territoire.

Le Territoire est déjà soutenu par plus de 50 acteurs du territoire, dont :

- **acteurs politiques** : Conseil départemental de Savoie 73, Savoie Technolac, Savoie Déchets, le SILA, le PNR des Bauges,
- **associations** : ASDER, Compost'action, Chantiers Valo-ristes, FRAPNA,
- **universités, enseignement, recherche,**
- **acteurs institutionnels** : Agence Économique de la Savoie, MDP73, représentants d'activités économiques (Chambre de commerce et de l'Industrie 73, CGPME 73, MEDEF 73, UMIH, Office du tourisme, BTP 74)
- **Hôpital, clinique,**
- **Entreprises** : TRIALP, Axilane, VALESPACE, ATEMIA, SITA, Lemon tri, GAEC des Châtelets, Syntheo, NANTET, Woodstock création, GIE de Chamnord, AFB, INDDIGO



Visite au centre de tri

4. Un projet participatif essentiel à la mobilisation

Un des facteurs de réussite d'un tel projet relève de la capacité à fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour de la démarche : une attention particulière est portée, dès l'origine, à la création d'une dynamique locale via une gouvernance participative ayant pour objet l'impulsion d'une dynamique citoyenne et des différents acteurs économiques du territoire.

En associant tous les acteurs du territoire (institutions, citoyens, entreprises, associations), la volonté est clairement de permettre à chacun de devenir acteur de la démarche, de prendre sa place dans une économie circulaire locale.

La participation des acteurs du territoire se fera par la participation aux instances décisionnelles et par l'initiative citoyenne et entrepreneuriale.

La coordination de ce projet a été confiée au CRITT (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie), spécialisé en innovation et animation participative de projets. La coordination de ce projet est assurée par une personne spécialisée depuis plus de cinq ans dans la facilitation de projets multipartites autour de la réduction du gaspillage et de la valorisation des déchets, et des processus de démocratie participative. Elle a pour rôle de faciliter, d'impulser, de nourrir une dynamique pour que les acteurs de ce projet puissent s'en emparer et le faire vivre, l'orienter, le développer.

04.

PRÉVENTION

LA GOUVERNANCE DU PROJET

Le pilotage du projet est confié à un Copil mandaté par les 4 structures pilotes. Il est composé des vice-présidents en charge de la question des déchets de chacune des structures, mais également ouvert aux autres acteurs du territoire, ce qui est souhaité dans l'esprit de la gouvernance participative. Aux côtés des quatre élus :

- 4 représentants des acteurs économiques du territoire,
- 4 représentants de la collecte et du traitement de déchets,
- 4 représentants des citoyens, association, - 25 ans,
- 4 responsables des déchets par structure (aussi membres de la cellule d'animation - pour faire le lien),
- 1 représentant de l'ADEME,
- 1 membre par territoire de la cellule d'animation.

Il se réunit tous les deux mois et a en charge d'évaluer le bon déroulement du programme et de planifier, décider des orientations ou réorientations.

Une cellule d'animation a en charge le pilotage technique et le suivi de la bonne réalisation des tâches. C'est elle qui coordonne la réalisation des démarches en lien avec l'animateur. Elle se réunit selon une fréquence variable en fonction des ordres du jour et des besoins.

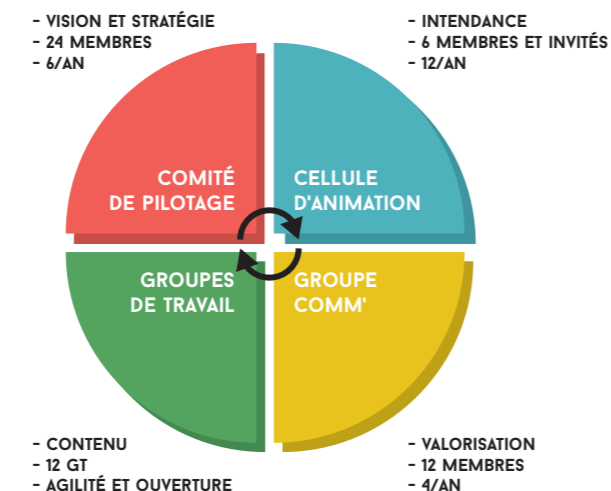
Ce projet ne pourrait exister sans le support de la cellule administrative qui réunit des représentants des services juridiques et achat marchés de chacune des structures ainsi qu'une cellule communication dont la mission est de promouvoir les actions nées au sein du territoire et de lui définir une image.

La réalisation des plans d'actions sur chaque territoire sera confiée à des pilotes d'actions, qui réunissent au sein de groupes de travail participatifs et collaboratifs tous ceux souhaitant travailler en leur sein.

Pour s'impliquer, rien de plus simple, trois outils sont à la disposition de chacun :

- Une page facebook : <https://www.facebook.com/TZDZG-PaysdeSavoie/>
- Un blog et un site internet : <http://zdzg-pays-savoie.strikingly.com/>

Il s'agit donc d'une véritable gouvernance participative et "horizontale"



Au regard de l'objectif de prévention « -10 % de DMA par rapport à 2010 », Chambéry métropole est déjà bien engagée, notamment grâce aux actions de prévention menées depuis 2006. En effet, ces actions ont à la fois visé les déchets collectés en porte à porte (ordures ménagères et emballages ménagers) et ceux apportés en déchetteries, notamment :

- la mise à disposition de broyeurs permet de limiter les apports de végétaux,
- l'installation de caisson de réemploi détourne des objets en bon état vers une seconde vie.

En 2010, la production des DMA (déchets ménagers et assimilés) qui regroupe l'ensemble des déchets produits par les ménages, était de 547 kg/hab. En 2015, ce chiffre est porté à 534 kg/hab, soit une baisse de 2,35%. Chambéry métropole devra atteindre 492 kg/hab pour remplir l'objectif de -10% de DMA/hab en 2020.

EN 2015, POURSUITE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Les points forts de l'année 2015 ont concerné particulièrement :

- la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables auprès des jeunes parents,
- la gestion de proximité des bio-déchets des particuliers,
- la poursuite du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires des lycées de l'agglomération,
- la dynamisation des partenariats avec les acteurs locaux.

LA SENSIBILISATION À L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

En 2015, l'action de l'association La Mandragore a surtout concerné la sensibilisation des jeunes parents à l'utilisation des couches lavables à la place des jetables :

- 1 atelier/ mois (à l'exception du mois d'août) : 37 personnes présentes en 2015 et 19 prêts de kits d'essais,
- constitution d'un quatrième kit de prêt fin 2015,
- stand couches lavables à l'ecofestiv' 2015 et présence sur d'autres manifestations locales (foire bio, dimanche de récup'...).

Du côté de la sensibilisation des structures collectives, aucun test n'a été mené en 2015 sur le territoire de Chambéry métropole mais un sur celui de Grand Lac. Le kit de test en crèche a été renforcé par le choix d'un nouveau modèle de couches : mon bébé doux <http://www.mon-bebe-doux.fr/wordpress/> (une dizaine de crèches en France ont déjà adopté ses couches). Elles seront livrées fin mars 2016. Ceci permettra une nouvelle expérimentation en 2016.

2016 sera l'occasion de sensibiliser les professionnels au cours de leur formation, notamment au lycée agricole de Cognin en SAPAT (Services d'Aides aux Personnes et aux Territoires) auprès de 2 classes dans le cadre de la semaine santé et développement durable le mercredi 27 janvier 2016.



LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIO-DÉCHETS

Objectifs de l'action

Apporter un soutien aux partenaires pour réaliser des actions, inciter et conseiller, dans le domaine du compostage domestique, mais aussi sur de nouvelles méthodes de jardinage (choix d'essences à pousse lente, gestion différenciée...)

Promotion du compostage individuel par l'acquisition de composteurs de jardin

En 2015, 232 nouveaux composteurs ont été mis à disposition de particuliers (contre participation financière de 15 €), portant à 6 745 composteurs remis depuis le démarrage de l'opération en 2003.

Chaque session de distribution ou mise à disposition de composteur est systématiquement accompagnée d'une formation aux bonnes pratiques du compostage.



Installation, animation et suivi de sites de compostage partagés en pieds d'immeubles ou de quartiers

Afin de ne pas limiter la pratique du compostage aux foyers disposant d'un jardin, Chambéry métropole développe le compostage en habitat collectif ou de quartier.

L'association Compost'Action met en œuvre cette politique par le biais d'une convention d'objectifs pluriannuelle (2012-2016) avec Chambéry métropole.

En 2015 : 8 nouveaux sites, ce qui porte le nombre total de sites en fonctionnement à 55.

FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2015

L'équipement de sites de quartiers avec des composteurs grand volume (1 500 litres), conçus et réalisés par les Chantiers Valoristes. Chambéry métropole est partenaire et financeur de cette opération, qui permet de fabriquer des produits sur mesure, correspondants aux attentes des usagers, par le biais de chantiers d'insertion.

Par ailleurs, Compost'Action a développé un jeu sur le thème du compost et perpétue ses différentes animations (construction de tamis, formation de guides composteurs, période de pesées de biodéchets...).



04.

PRÉVENTION

▼ Prêt individuel de broyeur à domicile

En 2015, 20 communes participent à la gestion de 9 broyeurs à végétaux, ce qui permet ainsi de :

- limiter les flux de végétaux et notamment de branches, en déchetterie,
- favoriser la gestion domestique des fermentescibles et des végétaux au plus près de leur lieu de production,
- d'apporter une solution permettant d'éviter l'utilisation de produits chimiques et de limiter les arrosages.

Ces broyeurs sont mutualisés auprès de communes réunies en groupe de trois à quatre. Le prêt aux usagers est géré par les services communaux sous forme de planning.

Ce dispositif fait l'objet de démonstrations des broyeurs directement au sein des communes à destination des usagers, mais également des services techniques qui en ont la charge d'entretien au quotidien.

En 2015, ces broyeurs sont sortis 113 fois, pour un total de 495h. Par ailleurs des tests sont en cours afin de mesurer la pertinence et l'efficacité de développer de petits broyeurs (thermiques et électriques) sur l'agglomération. Deux groupements de particuliers ont été constitués et le bilan sera fait fin 2016, afin de voir s'il est intéressant de développer cette dynamique sur notre territoire.



▼ Assistance technique pour le compostage en restauration collective

Chambéry métropole incite également à la mise en place de systèmes de compostage autonomes pour la restauration collective (dans des établissements scolaires, les maisons de retraite, les foyers d'accueil, etc.) et apporte un appui technique lors des études de faisabilité et mise en route des projets.

Informez les services d'intendance des établissements de l'opportunité et des bénéfices de rentrer dans une démarche de compostage, les accompagner dans le diagnostic et le choix du



matériel, leur apporter un suivi de la pratique, telles sont les actions particulières proposées.

Fin 2015, ce sont un lycée professionnel, un centre aéré, un institut médico-éducatif (IME), une gendarmerie, un institut national des jeunes sourds (INJS) et trois écoles, qui se sont équipés d'un système de compostage.

Cela porte le nombre à un foyer d'accueil, un centre de loisirs, un IME, une gendarmerie, un INJS, deux lycées, deux maisons de retraite, trois crèches et seize écoles primaires.

En complément, une crèche a vu son site renouvelé et un lycée a été équipé de composteurs supplémentaires, ceci dû à la bonne dynamique en place.



Au-delà de la technique de compostage, ces projets permettent aux équipes d'intendance une mise en perspective avec la problématique du gaspillage alimentaire (mise en place de pesées de déchets, pesée du pain, affichage des données...).

Par ailleurs, le fait de disposer de compost permet souvent d'émuler des projets de jardin pédagogique permettant son utilisation in situ.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2013, un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées est mené. Après des phases de concertation avec les acteurs impliqués dans les lycées (chefs cuisiniers, gestionnaires et conseillers pédagogiques d'éducation), s'ouvre une étape de sensibilisation concrète in-situ.

En 2015 :

- 7 lycées ont participé aux pesées du gaspillage alimentaire, identifiées comme restes dans l'assiette du convive ou restes de préparation non servis.

Des formations ont été construites afin de pouvoir lutter contre le gaspillage alimentaire. Celles-ci sont mises en place par le CNFPT, et ont lieu dans des lycées de l'agglomération.

Les objectifs devront permettre de :

- maîtriser les enjeux et les répercussions du gaspillage alimentaire en restauration collective,
- quantifier les éléments à prendre en compte dans le gaspillage alimentaire,
- repérer les solutions existantes,
- identifier les points de progrès possibles selon les contextes,
- élaborer une liste de priorités de formation pour l'établissement.

Ces formations sont construites en fonction des différents postes et acteurs de la restauration collective : gestionnaire, conseiller principal d'éducation, responsable de cuisine, magasinier alimentaire, responsable des équipes techniques, vie scolaire (assistants d'éducation), enseignants-formateurs en restauration, ensemble des agents de restauration (production, distribution, laverie, entretien).

Les analyses de cette sensibilisation sont très encourageantes. Par exemple :

- Le lycée du Margériaz a diminué le gaspillage alimentaire de plus de 58%, passant de 115 g/convive à 47 g/convive.



L'ÉVÉNEMENTIEL : UN OUTIL AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

La direction des déchets utilise les événements des communes et de l'agglomération pour mettre en valeur les messages de prévention et de tri des déchets.

- 2^{ème} édition du concours « Cuisinez les saveurs d'ici », le 26 septembre 2015, mettant en avant le compostage et le gaspillage alimentaire aux côtés de la thématique de la cuisine des saveurs locales.
- Le Village éducatif du Développement Durable de La Motte-Servolex, le 30 mai 2015, avec une présentation du broyeur mutualisé et une sensibilisation à la richesse que représentent le broyat et la réutilisation du déchet vert.
- Les journées démonstrations de broyeurs en déchetteries et dans des communes



- Les journées portes ouvertes des sites de compostage collectif avec Compost'Action.
- Les journées formation au compostage et remise de composteurs individuels.
- Le Forum des Associations de la ville de Chambéry en septembre.
- La Foire de Savoie du 12 au 21 septembre 2015.
- Les Journées du patrimoine le 19 septembre 2015 : visites du centre de tri Valespace.
- La Fête de la science des 3 et 4 octobre 2015 à la galerie Euréka à Chambéry.
- Participation au congrès national Amorce à Chambéry les 20,21 et 22 octobre 2015.
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) du 21 au 29 novembre 2015.

Quelques événements sont portés par l'agglomération pour la mise en valeur d'une politique volontaire en faveur de la réduction des déchets.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

Un événement destiné à promouvoir la prévention et la réduction des déchets et à donner à chacun des clés pour agir.

2^{ème} édition du « Dimanche de récup' : le plein d'idées pour ne plus jeter »

Cet événementiel s'est déroulé le dimanche 22 novembre dans le Hall D de SavoieExpo, sur l'initiative de Chambéry métropole en partenariat avec une vingtaine de structures associatives et institutionnelles, avec pour objectif d'inciter les habitants à mieux consommer et à moins gaspiller, en donnant notamment une seconde vie aux objets.



04.

PRÉVENTION

Près de 900 personnes représentatives d'un public familial ont été dénombrées entre 9h et 17h, soit une baisse par rapport à l'an passé (environ 1 200 personnes). Il convient de rappeler le contexte national avec l'attentat du Bataclan survenu 9 jours avant cet événementiel, accompagné d'incertitudes quant à son maintien ou pas.

Si le public est venu moins nombreux, les organisateurs ont constaté qu'il était particulièrement intéressé et motivé par les différents stands et ateliers proposés en continu et à des horaires prédéfinis. Certains stands ont même connu un vif intérêt, notamment celui présenté par l'association CS Fabrik (près de 80 personnes en 2 heures) et ceux de la Direction déchets (intensément fréquentés tout au long de la journée).

Enfin, l'idée de la scénographie reconstituant plusieurs pièces de vie d'une habitation a été très appréciée, tant par les organisateurs que par le public.

Les temps forts

Le défilé de mode : « Customisez, c'est comme neuf ! »

Une vingtaine de participants inscrits à ce concours de customisation ont défilé et ont présenté leur plus belle création à partir d'un vieux vêtement. Coups de ciseaux, techniques du transfert, du détournement, de la broderie, apports de strass, autant d'idées créatives nées de la passion de la customisation que le public a pu admirer. Après le défilé, ce sont plus de 200 personnes qui ont voté pour primer les trois plus belles créations customisées.



Une conférence-débat sur le thème déchets/climat

Comment réduire notre production de déchets et limiter le réchauffement climatique ? Quel lien entre consommation et impact climatique ? Quel comportement pouvons-nous adopter ? Cette conférence a réuni près d'une centaine de personnes, satisfaites de l'intervention de qualité rendue accessible grâce à l'intervenante, Flore Berlingen, Directrice de l'association nationale Zero Waste France.

Spectacle « Les Recyclowns »

Tout au long de l'après-midi, au détour d'un stand, deux drôles d'hôtesse du tri et de la prévention ont déambulé parmi le public familial présent. Enthousiastes, sensibles, malicieuses, naïves et convaincues, elles préfèrent aux plaquettes explicatives, les démonstrations choc des bons gestes du recyclage.

www.recyclowns.com



Et durant toute la journée ...

Rédition de la Zone de gratuité

Accueilli par des jeunes d'Uni-Cités, des salariés des Chantiers Valoristes, de Chambéry métropole et d'Emmaüs vêtements, chacun pouvait déposer ce dont il n'avait plus besoin (tout objet propre et réutilisable) et prendre ce qu'il souhaitait, même s'il n'avait rien déposé. Une chaîne du tri des vêtements avait même



Volontaires d'Uni-cité en projet à la direction de la gestion des déchets, en charge du tri textiles.

été reconstituée. Cette année, la zone de gratuité n'a pas connu le succès de l'an passé : beaucoup moins d'objets et de vêtements ont été déposés (534 kg d'objets en état de fonctionnement et de vêtements portables ont été pesés contre 4 tonnes en 2014). Toutefois, les apports étaient de qualité et tout a été donné sur place ou vendu à la recyclerie des Chantiers Valoristes à Drumetz : soit 100% de réemploi.

Et de nombreuses animations

Ateliers, jeux, démonstrations de savoir-faire, recettes de la conserverie solidaire « j'aime Boc'oh », fabrication de cosmétiques, utilisation de couches lavables, défi compost... Chambéry métropole et ses partenaires ont proposé de nombreuses animations gratuites pour toute la famille sur la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage, qui ont suscité un engouement.

Et pour se désaltérer

Le public a dégusté au bar à eau "La Nivolette" afin d'apprécier l'eau du robinet, naturellement de qualité et "zéro déchet" !



Atelier récup'art

Des Répar'Acteurs

Avec les bons conseils de cinq artisans du réseau des Répar'Acteurs, piloté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Savoie, chacun a pu apprendre à réparer et à redonner une seconde vie à un objet récupéré dans la zone de gratuité

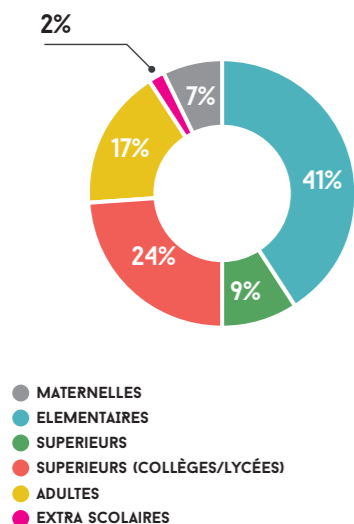


04.

PRÉVENTION

COMPRENDRE POUR MIEUX GÉRER SES DÉCHETS : DE LA SENSIBILISATION PAR LE JEU, AUX EXPÉRIENCES ET VISITES D'ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS POUR LES PETITS ET LES GRANDS, EN PASSANT PAR LES DIAGNOSTICS DÉCHETS...

EN 2015, LE SERVICE ANIMATION A SENSIBILISÉ 5 290 PERSONNES ENTRE 3 ANS ET PLUS DE 70 ANS !



Public étudiant (de 3 à 25 ans)

Pour les plus jeunes, de 5 à 12 ans, le service pédagogique a conçu et déploie directement des animations pédagogiques, tant dans le cadre scolaire qu'extra-scolaire. Pour 2015, il s'agit de 225 interventions en classes complétées de 48 visites de sites (Valespace, Usine d'incinération, déchetterie), soit 2 292 élèves de niveau élémentaire. Les animations à destination des élèves sont composées de plusieurs modules pédagogiques adaptés à l'âge du public. Il s'agit de permettre aux jeunes d'intégrer le plus tôt possible les gestes utiles de prévention et de tri des déchets dans leur quotidien, afin de leur permettre de devenir aisément des citoyens éco-responsables en faveur d'un développement durable.

En 2015, en plus des thématiques déjà abordées (le tri, le traitement des déchets, le recyclage, la prévention, les économies de ressources naturelles, etc...), l'animation sur le compostage des déchets a été remodelée. Après une intervention théorique en classe, les enfants testent le compostage dans leur foyer avec la mise à disposition d'un bio-seau qu'ils vident ensuite dans le composteur de l'école. Ce nouvel axe s'inscrit dans la lignée des actions de promotion du compostage individuel par l'acquisition de composteurs de jardin, ou l'utilisation de composteurs collectifs en pieds d'immeubles ou quartiers.

Côté maternelle, les animations sont prises en main par les instituteurs après une présentation des modules d'animations par un animateur du service. Cette nouvelle formule a séduit 4 écoles pour 18 instituteurs.

Pour travailler ces thématiques au-delà de la présence des animateurs, du matériel de prêt est mis à disposition des enseignants. Faire du papier recyclé ou bien encore fabriquer un porte-monnaie à partir d'une brique de lait en carton, rien de plus simple pour appréhender la notion de recyclage avec les enfants. Il suffit de réserver le matériel auprès des animateurs (sous réserve de disponibilités).

Pour l'enseignement supérieur, les animateurs du service animation sont soutenus par deux animateurs de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Savoie (FRAPNA). Une convention lie les deux structures afin de pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations : plus de 61 interventions en classe (collèges, lycées, CFA) et 27 visites de sites de traitements des déchets.

5 modules d'animations sont proposés aux enseignants sur les thèmes de l'éco-citoyenneté, la gestion des déchets et la réduction à la source et tri des déchets. Un module plus spécifique sur les « Déchets ménagers et de chantier » est adapté aux élèves des filières du bâtiment et travaux publics pour comprendre les enjeux économiques des entreprises et les aider dans leur futur emploi.

Public adulte

Depuis fin 2014, un animateur, conseiller en réduction des déchets et éco-consommation, propose des diagnostics pour connaître les pratiques de gestion des déchets des établissements de l'agglomération, afin d'aider ces derniers à bien gérer leurs déchets si ce n'est pas encore le cas et pour leur permettre de diminuer le coût de leur redevance spéciale. Il intervient ainsi au sein des établissements volontaires pour réaliser, avec les intéressés, un diagnostic gratuit des déchets.

Les objectifs de ce diagnostic sont les suivants :

- identifier les actions les plus efficaces pour réduire les déchets et leurs coûts,
- mettre l'accent sur l'éco-consommation et donc les commandes de matériels et fournitures moins productrices de déchets,
- bénéficier d'un bilan permettant de mettre en œuvre les améliorations possibles.

L'objectif final recherché est la mise en place d'une dynamique permettant de rendre facile le changement de comportement des personnes travaillant dans l'établissement. Un accompagnement et suivi des préconisations est également compris dans l'offre.

En 2015, ce sont 48 diagnostics pour 11 structures qui ont été réalisés.

4 ateliers de sensibilisation ont été créés début 2015. L'objectif : apprendre à faire soi-même !

Tous les mois des ateliers gratuits et ouverts à tous (en famille, en solo ou entre amis) sont proposés. Pendant une heure, les « stagiaires » partagent leurs idées en recup'art, astuces d'éco-consommation, techniques de compostage.. apprennent à déchiffrer les labels et pictogrammes, à fabriquer un produit ménager multi-usage ou un objet utile à partir d'un emballage.

- 1 - La prévention des déchets en ateliers pratiques
- 2 - Atelier « Donnons une seconde vie à nos emballages ! »
- 3 - Atelier « Labels et pictogrammes... comment s'y retrouver ? »
- 4 - Jardiner au naturel

23 ateliers ludiques et pratiques ont été tenus.

Enfin, l'animation "adultes" concerne également :

- la sensibilisation à la thématique des déchets pour des publics ciblés (associations, personnel communal, d'entreprises privées) pour 37 séances,
- les visites de sites de traitement de déchets bien souvent complémentaires à la sensibilisation en salle, pour 53 visites (centre de tri Valespace, Usine d'incinération, plateforme de compostage, déchetteries et Chantiers valoristes).

En tout, ce sont plus de 895 adultes qui ont approché la thématique prévention des déchets par ces actions.

NOMBRE D'APPELS AU NUMÉRO VERT	APPELS CONCERNANT DES RÉCLAMATIONS	APPELS CONCERNANT DES DEMANDES D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION D'ÉQUIPEMENT	TOTAL
	Problèmes de bacs ou conteneurs, refus ou problèmes de collecte, difficultés sur les points de collecte, conteneurs à verre ou à piles pleins, problèmes végétaux...	Jours et modalités de la collecte, consignes de tri, demande d'animation, compostage, distribution d'équipements (sacs jaunes, stop pub)...	
2014	1 731	1 542	3 273
2015	1 743	1 490	3 233
Evolution 2014-2015	+1%	-3,5%	-2%

ACTIONS CORRECTIVES DE TERRAIN

Les actions sur le terrain, réalisées par l'équipe des Amitris, sont destinées à apporter des solutions concrètes pour améliorer le tri, améliorer les conditions de travail des agents de collecte ainsi que les conditions de collecte des déchets des usagers. De nombreuses actions permettent d'informer les usagers sur les modifications de leur système de collecte, notamment pour accompagner le programme de conteneurisation de l'agglomération ; mais aussi de sensibiliser sur la prévention et le tri des déchets.

ACTIONS CORRECTIVES DE TERRAIN	ACTIONS PONCTUELLES MENÉES SUITE À UN APPEL AU NUMÉRO VERT	ACTIONS PONCTUELLES SUITE AUX REMONTÉES D'INFORMATION DES AGENTS DE COLLECTE	INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LES CONSIGNES DE TRI ET MODALITÉS DE COLLECTE	TOTAL
2014	28	23	111	162
2015	29	29	95	153
Evolution 2014-2015	+4%	+26%	-14.5%	-6%

4120 usagers (professionnels ou habitants) ont été concernés dont 2226 ont été physiquement rencontrés.

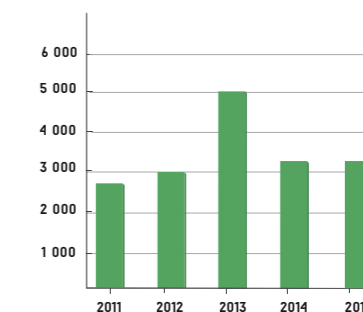
LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ



SYNTHÈSE DES APPELS AU NUMÉRO VERT

2011 : 2 725 appels | 2012 : 3 015 appels
2013 : 5 191 appels | 2014 : 3 273 appels
2015 : 3 233 appels

NOMBRE D'APPELS AU NUMÉRO VERT



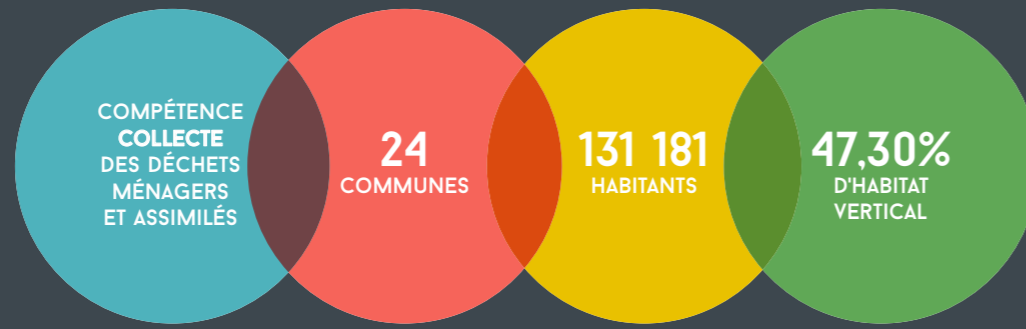
Soit une diminution de 2% des appels en 2015, par rapport à 2014.

Le nombre des appels annuels demeure aux alentours de 3 000 appels par an, soit une douzaine d'appels par jour. Cette indication démontre la nécessité de cette permanence téléphonique à destination des usagers.

Pour rappel : le nombre d'appels 2013, supérieur aux autres, est la conséquence d'une grande réorganisation des tournées de collecte.

05.

SYNTHÈSE



FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)

FRÉQUENCE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS (HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



- Déchetterie
- Plateforme de compostage
- Centre de tri
- Usine de valorisation et de traitement des déchets

- FREQUENCE**
- 1 fois par semaine
 - 2 fois par semaine
 - 3 fois par semaine
 - 4 fois par semaine
 - 6 fois par semaine



La collecte des déchets ménagers est effectuée en régie directe avec les agents et les moyens de l'agglomération.

Les opérations de traitement des ordures ménagères par incinération ainsi que le tri des collectes sélectives sont assurés par Savoie Déchets qui en détient la compétence. L'incinération est opérée en régie directe avec les agents et les moyens du syndicat mixte. Le tri des collectes sélectives est réalisé par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour exercer sa compétence, Chambéry métropole dispose d'un réseau de quatre déchetteries qui permettent aux habitants et aux professionnels de déposer leurs déchets et d'une plateforme de compostage. L'exploitation de ces équipements a été confiée à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Chambéry métropole lance sa nouvelle campagne d'affichage sur la gestion des déchets. Vingt et un habitants et agents de l'agglomération ont accepté d'incarner cette communication pédagogique et incitative. Objectif : inviter tout un chacun à agir, à son échelle, et selon ses possibilités.

Chambéry métropole fait partie des 58 lauréats de l'appel à projets « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » (TZDZG), dévoilé par le Ministre. L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire avec les acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- Réduire toutes les sources de gaspillage,
- Donner une seconde vie aux produits,
- Recycler tout ce qui est recyclable.

Notre spécificité parmi les 58 lauréats : nous sommes le territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage qui regroupe en son sein plusieurs territoires : la communauté d'agglomération de Grand Lac, le syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'albanais, et la communauté d'agglomération d'Anney.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

En 2015, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective des emballages ménagers,
- les déchetteries.

Le ratio exprimé en kg/hab/an des déchets collectés en 2015 baisse de 1% par rapport à l'exercice précédent.

COMPTABILISATION DES TONNAGES PAR FLUX COLLECTÉS

Type de déchets	(131 181 hab DGF2015)		(131 205 hab DGF2014)		Savoie 2013	Rhône Alpes (2013, pop DGF)
	tonnes	Kg/hab/an	Kg/hab/an	%		
Chambéry métropole						
	2015	2014	Evol. 2015/2014			
Ordures ménagères résiduelles	31 390	239	241	-1%	237	227
Refus de tri	987	8	5	41%		
Emballages Journaux-magazines et sacs jaunes	6 573	50	50	0%	32,4	69
Verre	3 564	27	27	0%	36,6	
Textiles usagés	200	2	0,17	/	/	/
Déchetteries (hors végétaux)	19 924	152	147	4%	231	210
Végétaux des déchetteries	7 920	60	61	-2%		
Végétaux en porte à porte	630	5	5	-5%	/	/
TOTAL	71 188	543	536	1%	537	506

MODES DE VALORISATION DES TONNAGES COLLECTÉS

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

37 893 tonnes des déchets collectés sont incinérées (100% des ordures ménagères résiduelles et 95,5% des encombrants de déchetterie).

La récupération de l'énergie dégagée par l'incinération à Savoie Déchets permet de revendre de la vapeur au réseau de chaleur chambérien et de fabriquer de l'électricité.

Les gros encombrants de déchetterie sont détournés de l'enfouissement et incinérés en tant que combustibles solides de récupération en fours de cimenterie depuis le 1er juillet 2013. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS= déchets dangereux), huiles minérales sont pour partie incinérés et recyclés.

VALORISATION MATIÈRE

22 248 tonnes collectées sont des matériaux recyclables qui ont été triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits dont 69 tonnes directement réemployées par les Chantiers Valoristes.

05.

SYNTHÈSE

VALORISATION ORGANIQUE

8 550 tonnes collectées sont des végétaux destinés au compostage. Le compost est revendu à des paysagistes, des services communaux, ou encore des particuliers.

ENFOUISSEMENT

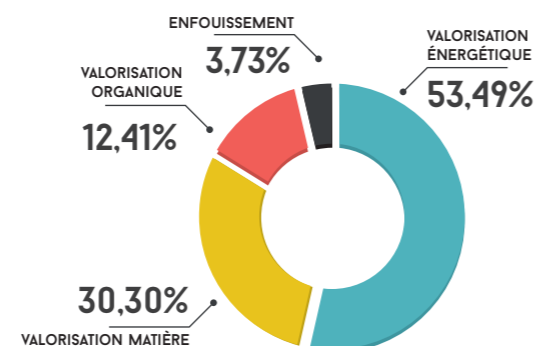
2 739 tonnes sont destinées à la mise en enfouissement. Il s'agit d'une partie des déchets encombrants de déchetterie et des déchets amiantés.

TAUX DE RECYCLAGE

Il s'agit du tonnage expédié dans les centres de tri, sur la totalité des tonnages collectés tous flux confondus (hors végétaux et gravats)

2013 : 16,34% | 2014 : 16,44% | 2015 : 16,43%

MODE DE VALORISATION DES DÉCHETS



TAUX DE VALORISATION MATIÈRE

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), sur la totalité des tonnages collectés, y compris les végétaux et les gravats.

2013 : 43,29% | 2014 : 42,71% | 2015 : 42,91%

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les ratios présentés à la tonne sont issus de la synthèse de la matrice ADEME. Les coûts sont présentés en coûts aidés HT correspondant au coût restant à financer par la collectivité.

Coût complet : ensemble des charges y compris les amortissements des investissements et les charges de structure

Coût technique : coût complet – les recettes industrielles (ventes matières)

Coût aidé : coût technique – les soutiens des éco-organismes (Eco-emballage, Eco-folio, Eco-mobilier, OCAD3E...)

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES TROIS INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS	2015	2014	VARIATION 2015/2014
Coût complet	14 074 688,65	14 444 112	-2,56%
Coût technique	13 070 507,60	13 653 895	-4,27%
Coût aidé	11 408 811,32	11 659 355	-2,15%

Le coût de collecte et de traitement des déchets de l'agglomération évolue peu entre 2014 et 2015. Cette stabilité est très marquée sur le flux ordures ménagères et exploitation des déchetteries. Cela compense l'augmentation relative du coût de la collecte sélective, qui s'explique par la baisse des cours de rachat des matériaux et donc un affaiblissement des recettes matières.

COÛT RAPPORTÉ À L'HABITANT PAR GRANDS FLUX DE DÉCHETS

2015 (DÉCHETS PRIS EN CHARGE SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE)				
TYPE DE DÉCHETS	EUROS HT*	TONNES	€/HAB/AN*	€/TONNE/AN*
Ordures ménagères résiduelles	6 821 963	31 390	52	217
Collecte sélective emballages (emballages+verre+cartons commerçants+refus)	1 574 979	11 324	12	139
Déchetteries (avec végétaux)	2 604 079	27 844	20	94
Végétaux (Chambéry)	157 307	630	1	250
Total	11 158 327	71 188	85	157

*coûts aidés

Rédaction

Direction de la gestion des déchets

Coordination - synthèse

Direction de la communication

Design graphique et mise en page

l'atelier de Balthazar

04 79 52 17 12

www.adbcommunication.com

Impression

Uberti-Jourdan

04 50 97 24 79

www.ubertijourdan.fr

Certifié Imprim'Vert

Imprimé sur papier 100% recyclé

Crédits photographiques

couverture :

Pierre Morel

Colin Laurent/Koala

Hobby One

Chambéry métropole

Thomas Lang

Riffard Balloïde - Photo/Koala

Caroline Moureaux

www.ore-photo.com

EIKONA.fr - Fotolia

Le Toit à Vache

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Chambéry métropole
Communauté d'agglomération

106, allée des Blachères
73026 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 96 86 00
Fax : 04 79 96 86 01

www.chambery-metropole.fr